

Plan d'action de l'économie circulaire dans les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien 2025-2030

Mars 2025

Table des matières

Table des abréviations	1
Résumé exécutif	3
1. Introduction.....	6
1.1. L'économie circulaire dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien	7
1.2. Principaux obstacles et opportunités à l'adoption de la circularité dans la région	9
1.3. Enseignements tirés des législations, politiques, plans et initiatives circulaires nationales et régionales pertinentes.....	10
1.4. La nécessité d'un plan d'action pour l'économie circulaire régionale	11
2. Mécanismes de gouvernance pour le plan d'action régional pour l'économie circulaire	13
2.1. Principes, vision et mission	13
2.1.1. Principes de l'économie circulaire pour les îles	13
2.1.2. Vision.....	14
2.1.3. Mission	14
2.2. Priorités et actions stratégiques	14
2.2.1. Priorité stratégique 1 : Financer l'économie circulaire.....	14
2.2.2. Priorité stratégique 2 : Orientation institutionnelle, technique et juridique	19
2.2.3. Priorité stratégique 3 : Politique commerciale	28
2.2.4. Priorité stratégique 4 : Observatoire et soutien à la collecte des données	34
2.2.5. Priorité stratégique 5 : Programmes de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités.	36
2.2.6. Priorisation des actions.....	44
2.3. Cadre de mise en œuvre : L'unité d'économie circulaire de la COI et le groupe de travail régional d'experts pour l'économie circulaire.....	45
2.4. Plan de mobilisation des ressources	47
2.5. Suivi et évaluation (S&E)	52
Annexe 1 : Filière de déchets et actions liées.....	55
Annexe 2 : Liste des parties prenantes consultées	57
Annexe 3 : Termes de références du Groupe de Travail pour l'Economie Circulaire des états insulaires d'Afrique et de l'océan Indien sur l'économie circulaire	60

Table des abréviations

Abréviations	Signification
AFD	Agence Française de Développement
ADEME	Agence française de la Transition Écologique
AGORAH	Agence d'Urbanisme de La Réunion
AOSIS	Alliance of Small Island States
APIOI	Association des ports des îles de l'océan Indien
AVCOI	Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
COI	Commission de l'Océan Indien
CT	Court Terme (0-2 ans)
D3E	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
EC	Économie Circulaire
EFTP	Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
ExpLOI	Projet d'Exploration et de Mise en Œuvre de l'Économie Circulaire dans l'Océan Indien
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GAP for EPR	Global Action Partnership for Extended Producer Responsibility
GAIA	Global Alliance for Incinerator Alternatives
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de coopération allemande)
HS	Harmonized System (Système Harmonisé de Codification des Produits)
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ITC	Centre International du Commerce
JICA	Japan International Cooperation Agency
MCB	Mauritius Commercial Bank
MPME	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
MT	Moyen Terme (3-5 ans)
OACPS	Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique

OMD	Organisation Mondiale des Douanes
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAEC	Plan d'Action pour l'Économie Circulaire
PEID	Petits États Insulaires en Développement
PIC	Procédure de Consentement Préalable en Connaissance de Cause
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PROBLUE	Initiative de la Banque Mondiale pour la gestion des océans et des ressources marines
REP	Responsabilité Élargie du Producteur
SBM	State Bank of Mauritius
S&E	Suivi et Évaluation
SIDA	Agence suédoise de développement et coopération internationale
SPANB	Stratégies et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UE	Union Européenne
UN Women	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WWF	Worldwide Fund for Nature
ZLECAF	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

Résumé exécutif

Face aux problématiques environnementales, économiques et sociales communes aux États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien liées à l'économie linéaire, la Commission de l'Océan Indien (COI) a pris l'initiative d'accompagner les Etats insulaires dans le développement d'un **Plan d'Action Régional de l'Economie Circulaire sur la période 2025-2030**. Ce Plan d'Action vise à favoriser leur collaboration et une meilleure coordination des initiatives régionales dans le domaine de l'économie circulaire. En outre, il constitue une déclinaison du Plan d'Action continental de l'Economie Circulaire de l'Union Africaine et permettra d'assurer l'articulation entre les initiatives régionales et nationales. Il est aligné aux priorités du plan d'action régional de l'économie bleue et du plan d'action régional des déchets de l'océan Indien.

Par ailleurs, il vise une transition effective vers un système économique circulaire, résilient, inclusif, positif pour la nature et compétitif. Il offre une opportunité de création de valeur industrielle au niveau local, la collaboration régionale sur la gestion et le traitement des déchets, les chaînes de valeur circulaire et la mise en commun de bonnes pratiques, pour une réduction de la pollution environnementale et la régénération des systèmes naturels. Le **Rapport de Synthèse de l'Economie Circulaire dans États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien** développé dans le cadre de cette étude a permis d'identifier **4 barrières à l'économie circulaire communes aux États insulaires de la région** :

1. Les barrières politiques, réglementaires et institutionnelles ;
2. Barrières économiques et financières ;
3. Barrières techniques et de capacité ;
4. Barrières culturelles et comportementales.

Le Plan d'Action propose des solutions à ces barrières par le biais de **5 Priorités Stratégiques et 28 Actions** (les actions jugées prioritaires sont en gras) présentées ci-dessous :

Tableau 0-1 Les 5 Priorités Stratégiques et 28 Actions proposées dans le Plan d'Action de l'Economie Circulaire¹

Priorités stratégiques	Actions					
	1	2	3	4	5	6
Priorité stratégique 1 : Financer l'économie circulaire	Renforcer les systèmes d'appui institutionnels et financiers pour la transition des entreprises vers l'économie circulaire.	Piloter un système régional de REP pour les pneus et les emballages et évaluer la faisabilité d'un système de REP pour les déchets électroniques en intégrant également des normes de gestions et de tri des déchets.	Élaborer un guide sur la manière d'identifier, d'améliorer, de rationaliser et d'exploiter les sources de financement locales/internes en faveur de l'économie circulaire.	Développer un catalogue qui présente des exemples de bonnes pratiques en matière de mécanismes financiers et réglementaires afin de limiter les activités nuisibles à l'économie circulaire.		

¹ Les actions sont déclinées par filières (Annexe 1).

Priorité stratégique 2 : Orientation institutionnelle, technique et juridique	Soutenir les pays dans le développement et la mise en œuvre de leurs plans d'action en économie circulaire, ainsi que dans le suivi de la législation associée.	Soutenir les pays dans la révision de la législation et des réglementations pertinentes influençant la transition vers l'EC dans les secteurs prioritaires (notamment les déchets) et le développement de programmes de REP.	Élaborer une stratégie régionale pour la réduction des pertes post-récolte dans l'agriculture et l'élevage.	Élaborer des orientations pour le développement d'alternatives aux emballages en plastique dans les îles.	Faciliter la production de matériaux de construction d'origine locale dans la région et le traitement des déchets de construction par le biais d'une étude de faisabilité et de recommandations.	Établir des orientations sur la manière de mettre en place un mécanisme institutionnel fonctionnel et un cadre de gouvernance pour guider, piloter en interne et contrôler la transition vers l'économie circulaire.
Priorité stratégique 3 : Politique commerciale	Établir un groupe de travail pour développer la cohérence et l'alignement des définitions et des classifications des produits et pour réduire l'hétérogénéité réglementaire.	Renforcer les capacités des administrations douanières, réduire la charge administrative et les délais de dédouanement et faciliter le commerce légal des déchets.	Développement d'un partenariat avec les compagnies maritimes pour la location de conteneurs et l'expédition des déchets éligibles à des prix compétitifs entre les ports desservis.	Intégrer la circularité dans les accords de coopération commerciale et économique.	Collaboration régionale pour une économie circulaire des batteries lithium-ion.	Étude de pré faisabilité pour la mise en place d'un réseau et d'un centre de recyclage régional pour des flux de déchets spécifiques.
Priorité stratégique 4 : Observatoire et soutien à la collecte des données	Élaborer un cadre régional de collecte, de suivi et de communication de données sur les déchets et l'économie circulaire.	Mise en place d'un observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire.				
Priorité stratégique 5 : Programmes de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités	Élaborer un cadre régional pour l'éducation à l'économie circulaire à tous les niveaux d'enseignement et dans tous les systèmes d'EFTP.	Créer une plateforme régionale d'économie circulaire offrant des ressources, des outils et des formations, adaptés aux principaux groupes de parties prenantes.	Mettre en place un groupe de plaidoyer dédié au sein de la COI pour l'économie circulaire.	Obtenir l'adhésion du plus haut niveau de gouvernement et renforcer les capacités du secteur public.	Mettre en place un programme régional de collaboration en matière de recherche et innovation entre les universités sur l'économie circulaire.	Faciliter la participation des jeunes et des femmes dans l'économie circulaire.

Note : Les actions 2.7, 2.8 et 5.7 ne sont pas présentées dans ce tableau pour des questions de visualisations. Ces actions sont les suivantes : 2.7 Mettre en place une coalition d'acteurs du tourisme engagés dans le zéro déchets ; **2.8 Développer un guide sur les techniques de gestion rationnelle de la ressource en eau applicables au contexte des îles** ; **2.9 Valoriser et intégrer les savoir-faire traditionnels dans la transition vers une économie circulaire** ; et 5.7 Elaborer une formation technique régionale sur les technologies de production d'énergie renouvelable décentralisées.

La mise en place d'un **système de gouvernance efficace** est indispensable pour le déploiement effectif du Plan d'Action. Pour cela, en cohérence avec le fonctionnement de la COI, il est proposé :

- ✓ L'institution d'une **unité pour l'économie circulaire**, au niveau du domaine d'intervention 2 (DI 2 - Economie, intérêts insulaires, connectivité et sécurité

maritime) du Secrétariat général de la COI. Cette unité assurera la coordination de la mise en œuvre des actions, de la mobilisation des ressources et du plaidoyer à tous les niveaux.

- ✓ L'établissement d'un **Groupe de Travail d'Expert sur l'Economie Circulaire** sera également indispensable pour fournir une expertise continue permettant de guider la mise en œuvre effective des mesures et de lever les différents obstacles éventuels, ainsi que préserver la dynamique créée par ce Plan d'Action.

Pour cela, la COI devra **mobiliser de larges ressources financières et diversifier ses sources de financement**. Outre l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Union Européenne (UE) qui financent la majorité de ses activités, il est essentiel pour la COI de renforcer davantage les partenariats avec la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), l'organisation des Nations Unies pour l'agriculture (FAO), le Fonds International de Développement Agricole, l'agence de coopérations Japonaise (JICA), tout en explorant des collaborations avec l'agence de coopération internationale allemande (GIZ), l'Agence suédoise de développement et coopération internationale (SIDA), l' Union Internationale pour la conservation de la nature (IUCN), le Fond Vert pour le Climat, les fondations philanthropiques et d'autres acteurs qui sont actifs dans la région sur des sujets en lien avec l'économie circulaire.

Finalement, un **cadre de suivi et évaluation** est mis opérationnel et servira d'outil pour suivre les progrès circulaires de la région et potentiellement faire des ajustements au fur et à mesure de la mise en œuvre du Plan Action.

1. Introduction

Grâce au partenariat entre la Commission de l'océan Indien (COI) et la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA), le présent plan d'action est conçu pour guider la coopération régionale des Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien dans le domaine de l'économie circulaire. Ce plan couvre Maurice, les Seychelles, les Comores, le Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe, Madagascar et la Guinée-Bissau, ainsi que le territoire français d'outre-mer de La Réunion. Il vise à renforcer la collaboration, en facilitant les échanges de connaissances et d'expériences. Il soutient le commerce intrarégional des déchets et des matériaux/biens circulaires vers des installations de recyclage appropriées. Il fournit également des orientations politiques et plaide pour une adoption plus large des principes de l'économie circulaire dans les activités économiques clés des Etats insulaires.

Ce Plan d'Action s'aligne avec les dynamiques continentales et régionales en cours, les référentiels régionaux, notamment, la Déclaration ministérielle de 2023 des États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien pour le développement de l'économie bleue et circulaire. Il est cohérent avec les objectifs du Plan de développement stratégique 2023-2033 de la COI, notamment le pilier 2 : « Une Indianocéanie au développement économique intégré, durable et innovant ». La mise en œuvre de ce plan se déroulera sur une période de 5 ans (entre 2025 et 2030).

Ce plan d'action a été établi sur la base du rapport de synthèse, produit à partir de l'évaluation du paysage actuel de l'économie circulaire aux niveaux régional et national. Pour sa part, ce rapport de synthèse a été élaboré à partir d'une analyse documentaire et d'entretiens avec des parties prenantes de tous les États insulaires. Cet exercice a permis d'identifier les principaux défis et opportunités pour l'adoption de la circularité dans la région. À partir de cette évaluation, cinq priorités stratégiques ont été formulées pour orienter le plan : **le financement de l'économie circulaire ; les orientations institutionnelles, techniques et juridiques ; la politique commerciale ; l'observatoire et le soutien à la collecte des données ; la sensibilisation, le plaidoyer et le renforcement des capacités.**

Ce plan d'action est structuré en plusieurs sections clés. Il commence par un aperçu de l'état de l'économie circulaire dans la région, basé sur le rapport de synthèse qui fournit une analyse de la situation (section 2). De plus, il rappelle les principes de l'économie circulaire, la vision et la mission qui guideront la transition (sous-section 2.1). Ce document présente également les cinq domaines prioritaires identifiés, qui comprennent au total **28 actions détaillées**, chacune précisant les principales parties prenantes à impliquer et un calendrier de mise en œuvre divisé en court terme (<2 ans, CT), court à moyen terme (2 à 3 ans, CT à MT) et moyen terme (>3 ans, MT) (sous-section 2.2). Parmi ces actions, 8 sont jugées prioritaires sur la base d'une matrice de priorisation présentée en 2.2.6. En outre, le plan établit un cadre de mise en œuvre (sous-section 2.3), une stratégie de mobilisation des ressources (sous-section 2.4) et un cadre de suivi et d'évaluation (sous-section 2.5) destiné à mesurer les progrès et assurer les ajustements nécessaires tout au long de la période de cinq ans.

Toutes les actions proposées intègrent les meilleures pratiques internationales et africaines, ainsi que des solutions nouvelles et innovantes telles que le modèle régional de

la REP (responsabilité élargie du producteur), dans l'objectif de surmonter les obstacles existants à la circularité dans la région.

Afin de garantir le déploiement efficace du plan d'action, un cadre de mise en œuvre doté d'une structure de gouvernance solide est développé. Par ailleurs, une stratégie de mobilisation des ressources a été élaborée pour soutenir le financement du plan. Un mécanisme de suivi et d'évaluation a également été élaboré pour suivre les progrès de la mise en œuvre et soutenir les ajustements nécessaires durant la mise en œuvre. L'engagement des parties prenantes a été essentiel à l'élaboration de ce plan d'action. Un atelier de validation, organisé en janvier 2025, a réuni des représentants de tous les États insulaires, ainsi que des organisations régionales et internationales, pour examiner et affiner le plan. En outre, deux séries d'examens par les parties prenantes ont été menées afin de recueillir des informations supplémentaires, garantissant la prise en compte des spécificités de chaque état insulaire (ces parties prenantes sont listées en Annexe 2). La concrétisation du plan d'action requiert la mise en place de mécanismes de gouvernance solides au niveau de la COI.

Par ailleurs, il sera nécessaire de chiffrer les actions proposées, afin de renforcer les propositions de financement. Au-delà des coopérations régionales, un partenariat avec l'Union Africaine (UA) et les communautés économiques régionales devra être envisagé, en s'alignant sur le plan d'action continental de l'UA pour l'économie circulaire (2024-2034). Ainsi, en proposant une approche structurée et collaborative, le Plan d'action de l'économie circulaire pour les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien (2025-2030) trace une voie claire vers une économie circulaire durable et intégrée dans États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien.

1.1. L'économie circulaire dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien

La présente section a pour objectif de résumer les principales conclusions du rapport de synthèse et de montrer l'importance de développer un Plan d'Action pour l'Economie Circulaire à l'échelle des États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien.

Les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien sont confrontés à une myriade de défis urgents qui menacent leur intégrité environnementale et leur stabilité économique. Ces nations qualifiées, pour la plupart, de petits États insulaires en développement (PEID)², contribuent de façon marginale aux émissions globales, mais sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique, notamment à l'élévation du niveau de la mer, aux phénomènes météorologiques extrêmes et à la perte de biodiversité. Le modèle économique linéaire actuel, caractérisé par une approche "extraire, produire, jeter", a contribué de manière significative à ces impacts. Il entraîne non seulement une surexploitation des ressources naturelles, mais aussi une accumulation de déchets, ce qui exerce une pression insoutenable sur l'environnement et les économies locales.

Dans ce contexte, l'économie circulaire ne représente plus seulement une opportunité, mais s'impose comme un impératif pour ces pays. L'économie circulaire est un modèle transformatif permettant de minimiser les déchets et maximiser la valeur dérivée des

² A l'exception de Madagascar.

ressources extraites et des produits fabriqués en les maintenant le plus longtemps possible dans l'économie. Contrairement au modèle linéaire, l'économie circulaire est régénérative par sa conception et vise à reconstituer le capital naturel, à réduire la dépendance à l'égard des ressources limitées et à dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement.

Toutefois, la transition vers l'économie circulaire recouvre une diversité d'approches, selon les parties prenantes, ayant une incidence sur son application à l'échelle régionale. Cette variabilité est aussi présente dans les contextes insulaires, où les priorités et les contraintes locales peuvent différer. Ces divergences peuvent ainsi représenter un défi dans l'harmonisation des stratégies et la mise en œuvre d'actions concertées. Il est donc essentiel de les prendre en compte, afin d'assurer une approche inclusive et adaptée aux spécificités de chaque territoire. Une telle transition permettra aux États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien de relever les défis qui leur sont propres et de renforcer leur résilience.

Sur le plan environnemental, elle constitue une des solutions locales pour renforcer la capacité d'adaptation de ces pays face au changement climatique. En améliorant la gestion des déchets, en récupérant et en réutilisant les matériaux, et en concevant des systèmes qui préservent le capital naturel, les pratiques circulaires peuvent réduire la pollution locale et atténuer la dégradation des habitats. Elles permettent de limiter l'aggravement des inondations causés par l'amasement de déchets dans les canalisations et cours d'eau. L'économie circulaire offre des mesures de renforcement écosystèmes côtiers et terrestres fragiles contre les pressions externes inévitables du changement climatique mondial, tout en réduisant la vulnérabilité des communautés aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement et aux chocs environnementaux.

Sur le plan économique, l'intégration des pratiques de l'économie circulaire dans des secteurs clés tels que l'agriculture, la pêche, le tourisme, la construction, la gestion des déchets, l'énergie et l'eau, pourrait stimuler l'innovation, créer des emplois verts et renforcer la compétitivité des industries locales. En outre, elle réduirait la dépendance à l'égard de l'extraction abusive de ressources et des importations effrénées afin de favoriser une plus grande autosuffisance ainsi qu'une plus grande résilience économique.

Sur le plan social, l'économie circulaire améliorerait le bien-être collectif, en favorisant une croissance inclusive et un accès équitable aux ressources grâce à l'autonomisation des communautés locales dans le cadre d'initiatives circulaires – telles que le développement des compétences en matière de réparation et de recyclage – qui amélioreraient les moyens de subsistance et réduiraient les inégalités. L'économie circulaire constitue également une opportunité clé pour les jeunes et les femmes puisqu'elle nécessite la création de nouveaux emplois et de nouveaux domaines de compétence, ce qui favorise leur inclusion. De plus, en intégrant le secteur informel des déchets, qui comprend des travailleurs à faibles revenus jouant déjà un rôle crucial dans la collecte et le tri des déchets, dans des systèmes de gestion des déchets plus structurés, l'économie circulaire crée des opportunités pour ces personnes d'obtenir des revenus plus durables et de renforcer la résilience sociétale. En général, certaines activités en économie circulaire doivent être menées au niveau régional pour réaliser des économies d'échelle. Un cadre politique régional solide de subsidiarité est donc nécessaire. En outre, un environnement plus propre et une gestion durable des ressources permettraient d'améliorer les résultats en matière de santé publique et la qualité de vie des populations de la région. Enfin, l'adoption d'une économie circulaire offre

à la région une voie de transformation qui lui permettra de construire un avenir plus durable, plus résilient et plus prospère, contribuant, ainsi, à l'atteinte des objectifs et à la réalisation des priorités stratégiques du Plan Stratégique de Développement de la COI 2022-2033.

1.2. Principaux obstacles et opportunités à l'adoption de la circularité dans la région

Les principaux obstacles et opportunités ci-dessous sont issus du rapport de synthèse. Ils ont été identifiés à partir d'une analyse approfondie des défis structurels et des leviers spécifiques à la région, et servent de base à l'élaboration des actions stratégiques du présent plan d'action pour l'économie circulaire.

Quatre grandes catégories de barrières à l'économie circulaire dans la région ont été identifiées :

Barrières politiques, réglementaires et institutionnelles : Manque de capacité et de compréhension du concept de l'économie circulaire parmi les décideurs et les responsables politiques et manque d'intégration intersectorielle du sujet ; législation sur la gestion des déchets obsolète dans certains États insulaires et n'intégrant pas le concept d'économie circulaire ; insuffisance de capacité d'application des réglementations existantes ; manque de compréhension des avantages de l'économie circulaire au niveau national ; faiblesse de capacité de suivi et d'évaluation de l'efficacité des politiques et de la législation pour orienter le marché vers l'économie circulaire.

Barrières économiques et financières : Forte dépendance aux sources de financement externes dans divers domaines de développement ; insuffisance de fiscalité pour financer la collecte et la valorisation des déchets, manque d'incitations financières gouvernementales suffisantes pour permettre aux entreprises circulaires et pour encourager les entreprises à adopter des pratiques circulaires ; une demande limitée du marché pour des produits/services circulaires et des mécanismes de marché qui ne soutiennent pas les entreprises circulaires ; manque de mécanismes d'application économique appropriés qui réglementent les activités moins favorables du point de vue de la circularité ; manque de produits financiers appropriés répondant aux besoins des entreprises de l'économie circulaire (entrepreneurs, PME et entreprises souhaitant transitionner vers l'économie circulaire) ; la perception des modèles d'entreprises circulaires comme risqués par les banques.

Barrières techniques et de capacité : Manque d'infrastructures essentielles liées à la gestion des déchets (collecte, transport, traitement), de parcs industriels ou de sites de recyclage dédiés ; savoir-faire limité en matière de stratégies d'économie circulaire³, de récupération d'énergie, d'expansion du recyclage, de récupération des matériaux, de collecte de données et d'évaluation de projets ; insuffisance de ressources humaines qualifiées ; rares données sur l'utilisation des matériaux/produits et la génération/gestion des déchets ; manque d'intégration de l'économie circulaire dans les modèles d'entreprise ; manque de prévention et réduction des déchets.

³ L'éducation environnementale relève souvent des Ministères de l'Environnement. Cela empêche parfois son intégration aux programmes éducatifs. Il serait donc important d'impliquer d'autres Ministères clés comme le Ministère de l'Education dans le développement de l'éducation environnementale.

Barrières culturelles et comportementales : Manque de sensibilisation et/ou de volonté de s'engager dans l'économie circulaire ; risque accru de comportements de consommation de type « occidentaux » (linéaires et gaspilleurs) du consommateur (en partie également stimulé par les produits bon marché/de faible qualité qui dominent sur le marché).

Dans le but de surmonter ces obstacles et d'accélérer la transition vers l'économie circulaire dans les Etats insulaires, **six grandes opportunités ont été identifiées dans le rapport de synthèse sur l'économie circulaire, qui sont : L'éducation, l'information et la sensibilisation, les plateformes de collaboration, les programmes de soutien aux entreprises, les marchés publics et les infrastructures, les cadres réglementaires et les cadres fiscaux.**

1.3. Enseignements tirés des législations, politiques, plans et initiatives circulaires nationales et régionales pertinentes

D'après l'analyse effectuée dans le rapport de synthèse, les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien progressent vers l'adoption de l'économie circulaire à différents stades, en fonction de leurs contextes socio-économiques, de leurs politiques et de leurs capacités institutionnelles uniques. Bien que les progrès varient, ils reconnaissent la nécessité de passer à des pratiques plus durables, et ces pays s'efforcent d'intégrer les principes de l'économie circulaire dans leurs stratégies de développement.

Dans des pays comme Madagascar, les Comores, la Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe et le Cap-Vert, les initiatives en matière de développement durable se sont largement concentrées sur la gestion des déchets. Même dans ce domaine, des défis importants persistent, notamment l'absence de législation globale, les contraintes de capacité et les ressources financières limitées. En outre, les acteurs des secteurs public et privé travaillent souvent en vase clos, ce qui entrave le développement de solutions cohérentes à grande échelle⁴. Au-delà de la gestion des déchets, le concept plus large d'économie circulaire n'est pas encore largement assimilé, et ses avantages socio-économiques, en particulier son alignement sur les objectifs nationaux de développement, ne sont pas encore pleinement reconnus. **En effet, l'économie circulaire concourt aux Contributions Déterminées au niveau National (CDN) pour l'action climatique, alimente les Stratégies et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) en favorisant une gestion durable des ressources, et soutient les cadres de réduction de la pauvreté en créant de nouvelles opportunités économiques et en renforçant la résilience des communautés.** Cependant, en dépit de ces potentialités d'alignement, la mise en œuvre de l'économie circulaire reste largement tributaire d'acteurs externes. En effet, la plupart des initiatives sont menées par le gouvernement, les ONG et le secteur privé à une échelle réduite tandis que le financement de la transition vers une économie circulaire provient généralement des bailleurs de fonds. En conséquence, l'engagement politique de haut-niveau reste limité, ce qui ralentit le changement systémique.

L'île Maurice et les Seychelles ont pris des mesures structurantes en faveur de la circularité en élaborant des feuilles de route nationales pour l'économie circulaire. Ces cadres fournissent une base pour intégrer la circularité dans des secteurs économiques clés,

⁴ Ces initiatives ont été détaillées dans le **Rapport de synthèse**

marquant ainsi des progrès significatifs dans leur transition vers la durabilité. Nonobstant, la traduction de ces documents stratégiques en actions concrètes s'avère difficile en raison de plusieurs facteurs. Parmi les principaux obstacles identifiés, on peut citer :

- **Structure de gouvernance** : À Maurice, l'économie circulaire relève de la responsabilité du ministère de l'Environnement. Aux Seychelles, cette responsabilité n'a pas encore été clairement définie. Bien que les ministères de l'environnement jouent un rôle crucial en matière de gouvernance, cette approche peut limiter l'intégration des principes de l'économie circulaire dans des politiques économiques et industrielles plus larges, limitant ainsi son impact global. La création de comités interministériels ou de mécanismes de coordination intersectorielle pourrait contribuer à renforcer la cohérence des politiques et à garantir que les initiatives d'économie circulaire soient intégrées dans plusieurs portefeuilles gouvernementaux, notamment dans les domaines du commerce, de l'industrie et des finances. La mise en œuvre des comités interministériels est prévue à Maurice et aux Seychelles, mais elle demeure difficile à mettre en place.
- **Financement durable** : Si l'île Maurice et les Seychelles reconnaissent le potentiel économique de la circularité, assurer un flux de financement stable et durable reste un défi. Les mécanismes de financement interne dédiés aux initiatives d'économie circulaire sont encore en cours d'élaboration, tandis que l'accès aux sources de financement externes reste limité. L'île Maurice, par exemple, a estimé à 1,2 milliard de roupies (environ 25 millions d'euros) le budget nécessaire pour respecter les engagements de la feuille de route au cours des dix prochaines années. Pour obtenir ce niveau de financement, il faudra adopter des instruments financiers diversifiés et innovants, tout en renforçant les partenariats internationaux et l'engagement du secteur privé

La Réunion, également située dans la région de l'océan Indien, évolue dans un cadre de gouvernance et économique distinct en tant que département d'outre-mer de la France. Son appartenance à l'UE lui donne accès à des structures réglementaires, des mécanismes de financement et un soutien technique spécifiques qui façonnent son approche de la circularité. Bien que son contexte diffère de celui des autres États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien, certains aspects de ses cadres institutionnels et politiques peuvent offrir des perspectives pouvant être adaptées aux priorités et conditions locales de l'ensemble de la région.

1.4. La nécessité d'un plan d'action pour l'économie circulaire régionale

Malgré la pléthore de défis qui pèsent sur la région, la dynamique de transition vers l'économie circulaire ne cesse de croître. Les pays explorent de plus en plus les politiques, les partenariats et les initiatives visant à accélérer leurs trajectoires individuelles vers la circularité. Pour harmoniser ces efforts nationaux et maximiser l'impact, il est donc urgent de mettre en place un cadre politique régional solide qui favorise l'alignement, la coordination et les économies d'échelle. La Commission de l'océan Indien est idéalement positionnée pour faciliter ce processus en plaidant en faveur des réformes réglementaires, en renforçant les capacités institutionnelles, en fournissant un soutien technique et en mobilisant les principales parties prenantes. Grâce à ces efforts, la Commission peut

contribuer à créer un environnement propice à la collaboration régionale, à l'investissement et à la mise en œuvre réussie d'initiatives d'économie circulaire. A l'instar des initiatives régionales, telles que l'échange de politiques et de techniques entre Maurice et la France par le biais du FEXTE (Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences), des programmes régionaux tels que TWENex ou ceux mis en œuvre par les autres partenaires comme Islands, l'AVCOI ou Cap Business OI, peuvent être renforcés et développés davantage. Le rapport "L'économie circulaire dans les États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien, les stratégies existantes et l'état des lieux : Rapport d'examen⁵" de la COI, ses notes d'orientation sur l'économie circulaire et la Déclaration des Ministres et Haut Représentants des îles d'Afrique et de l'Océan Indien pour le Développement de l'Economie Circulaire de septembre 2023, constituent les socles du présent Plan d'Action.

Dans cette dynamique, plusieurs pays de la région ont commencé à adopter des initiatives et des politiques intégrant les principes de circularité. Cependant, ces efforts restent fragmentés et progressent à des rythmes inégaux. Une approche régionale coordonnée permettrait de renforcer ces initiatives en favorisant l'échange de bonnes pratiques, créant des économies d'échelles et en améliorant la gestion des ressources et des déchets.

Le plan d'Action régional pour l'économie circulaire offre un cadre structuré pour accélérer cette transition. Il vise à soutenir les Etats insulaires en phase de transition modérée pour qu'ils deviennent des pionniers en la matière, tout en accompagnant ceux encore en adoption précoce. Cet appui passera par le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'amélioration des systèmes de gestion des déchets solides. La coopération intrarégionale, notamment avec l'expertise de La Réunion, jouera un rôle clé dans le partage de connaissance et l'élaboration de stratégies nationales adaptées.

Ce plan d'action est axé sur les secteurs clés prioritaires - **l'agriculture, la pêche, le tourisme, la construction et la gestion des déchets** - ainsi que des secteurs transversaux tels que **l'énergie** et **l'eau**, qui ont été retenus par les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien en raison de leur contribution significative au PIB régional, aux moyens de subsistance et à l'impact écologique. L'agriculture et la pêche sont vitales pour la sécurité alimentaire et les exportations, tandis que le tourisme constitue un moteur économique majeur pour les États insulaires. Les secteurs de la construction et de la gestion des déchets offrent un potentiel considérable pour remodeler les schémas d'utilisation des ressources, améliorer l'efficacité des infrastructures et réduire la dégradation de l'environnement. L'énergie et l'eau, en tant que secteurs transversaux, jouent un rôle crucial dans le soutien du développement durable dans tous les autres secteurs, en servant de catalyseurs de la circularité dans l'économie au sens large.

Ainsi, en se concentrant sur ces secteurs, le plan d'action exploitera leur impact direct sur l'économie de la région tout en tirant parti de leur potentiel pour catalyser un changement systémique vers un avenir plus durable et circulaire pour la région.

⁵ COI (2023) [Circular economy in the African](#)

2. Mécanismes de gouvernance pour le plan d'action régional pour l'économie circulaire

2.1. Principes, vision et mission

2.1.1. Principes de l'économie circulaire pour les îles

Une économie circulaire dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien devrait suivre les **10 principes** qui suivent :

1. Tenir compte de la hiérarchie des déchets :

Graphique 2-1 Hiérarchie des déchets



2. Contribuer à la réduction de la pollution des océans, et des émissions de gaz à effet de serre, à enrayer la perte de biodiversité et renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique.
3. Réduire la dépendance des Etats insulaires aux importations⁶.
4. Créer des emplois et renforcer les capacités au niveau local.
5. Créer davantage de valeur ajoutée locale.
6. Promouvoir l'efficacité des ressources.
7. Impliquer les groupes vulnérables (notamment les jeunes et les femmes).
8. S'appuyer sur les connaissances et les pratiques traditionnelles.
9. Renforcer l'indépendance financière.
10. Promouvoir la collaboration entre les îles.

⁶ Pour les produits alimentaires par exemple, tels que le bétail.

2.1.2. Vision

Le plan d'action des États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien vise la transition vers un système économique circulaire, résilient, compétitif, inclusif et positif pour la nature. Il permettra la création de valeur industrielle au niveau national, la collaboration régionale sur la gestion, le traitement des déchets et la promotion des chaînes de valeur circulaire, en faveur d'une mise en commun de bonnes pratiques, pour une réduction de la pollution environnementale et la régénération des systèmes naturels.

2.1.3. Mission

Le plan d'action de l'économie circulaire des États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien est une déclinaison régionale du plan d'action continental de l'Union Africaine pour l'économie circulaire 2024-2034, qui vise donc à appuyer et guider le développement de l'économie circulaire au niveau de ces États. Il s'appuie, également, sur les initiatives en cours et celle prévues par les États membres et autres parties prenantes régionales. De cette façon, il soutient les efforts globaux pour une action collective cohérente, par le biais d'une collaboration régionale.

2.2. Priorités et actions stratégiques

Les priorités stratégiques et actions suivantes doivent être mises en œuvre de façon parallèle. Le calendrier de mise en œuvre sera déterminé par les moyens disponibles, la mobilisation des ressources, Les partenariats établis et aussi des besoins en infrastructures. Les actions requérant la construction d'infrastructures ou la mise en place de systèmes complexes, impliquant plusieurs études de faisabilité et d'impact, nécessiteront inévitablement un délai plus long pour leur réalisation que celles visant l'adoption de réglementations simples. Ainsi, une chronologie est indiquée pour chaque action allant de court terme (<2 ans, CT), court à moyen terme (2 à 3 ans, CT à MT) à moyen terme (>3 ans, MT). De plus, il sera essentiel de veiller à la bonne inclusion des États insulaires d'Afrique de l'Ouest dans la dynamique, afin de garantir que leurs priorités soient considérées, au même titre que celles des États insulaires de l'océan Indien. Une réflexion sur les spécificités et les besoins propres à ces pays pourrait être intégrée, en envisageant des actions adaptées ou des collaborations avec d'autres organisations régionales, afin de faciliter leur inclusion effective dans les initiatives proposées.

2.2.1. Priorité stratégique 1 : Financer l'économie circulaire

Le financement constitue un élément fondamental du succès de la transition des économies insulaires vers des modèles circulaires.

Les mécanismes de financement mobilisables comprennent notamment les subventions publiques, les prêts à des conditions préférentielles, les obligations vertes et les instruments de financement mixte. En parallèle des mécanismes de financement indirect : tel que des instruments réglementaires fondés sur le marché jouent un rôle crucial en créant des incitations financières pour les pratiques circulaires tout en décourageant les modèles économiques linéaires. Il s'agit par exemple de la fiscalité ciblée, des exonérations/réductions fiscales et des systèmes de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Si la REP génère des fonds directement liés aux activités de gestion des

déchets telles que la collecte, le tri et le recyclage, son rôle principal est d'être un mécanisme incitatif, garantissant que les producteurs internalisent les coûts environnementaux de leurs produits. Dans certains cas, les recettes de la REP sont réinvesties dans des infrastructures circulaires, créant ainsi un mécanisme de financement hybride qui combine des éléments de financement direct et indirect.

Cependant, le déficit de financement reste un défi majeur, ce qui nécessite des approches innovantes et diversifiées pour assurer la mise en œuvre des actions dans le cadre de ce plan d'action pour l'économie circulaire. Actuellement, les initiatives et les projets des États insulaires africains liés à l'environnement sont principalement financés par des bailleurs de fonds. Toutefois, certains pays, comme Maurice, les Seychelles, les Comores ou La Réunion, explorent des sources de financement innovantes. Il s'agit notamment de subventions nationales, de la création de fonds verts ou climatiques et d'obligations vertes. En outre, certains gouvernements s'engagent dans des partenariats stratégiques avec des organisations internationales telles que l'ONUDI, le PNUE et la CEA. Ces partenariats visent non seulement à obtenir un soutien financier direct, mais aussi à bénéficier d'une assistance technique, de mécanismes de financement mixte et de la mobilisation du secteur privé pour accroître les investissements dans l'économie circulaire au-delà de l'aide traditionnelle des donateurs.

Dans ce contexte, la Commission de l'Océan Indien (COI) dispose d'une opportunité unique pour élargir cette tendance à l'ensemble des îles, notamment en explorant davantage les sources de financement indirectes ainsi que les capitaux privés ou les formats de cofinancement, tels que les partenariats public-privé (PPP). Des programmes ciblés de renforcement des capacités axés sur l'amélioration des connaissances financières en matière de concepts d'économie circulaire pour les financiers et les bénéficiaires d'investissements sont essentiels pour combler les lacunes en matière de connaissances et favoriser une allocation efficace des ressources. En outre, des mécanismes innovants, tels qu'un système régional de REP, doivent également être mis en place pour exploiter pleinement le potentiel de l'économie circulaire dans la région.

Action 1.1	Renforcer les systèmes d'appui institutionnels et financiers pour la transition des entreprises vers l'économie circulaire.
Description	La plupart des projets d'économie circulaire dans la région sont menés par des institutions internationales travaillant avec le gouvernement ou des ONG. Il y a très peu de (M)PME impliquées dans des activités circulaires et celles qui le sont rencontrent des difficultés à devenir financièrement stables. Bien que les institutions financières manifestent un intérêt pour investir dans ces entreprises, les taux d'intérêt proposés sont souvent très élevés, ce qui constitue un obstacle pour les entreprises circulaires, qui, dans le système économique actuel, sont déjà désavantagées par rapport aux entreprises linéaires. À cette fin, la COI pourrait assurer la coordination et la mise en place des priorités suivantes : • Fournir des programmes d'assistance technique pour le développement de pôles locaux d'économie circulaire pour les start-ups et les (M)PME, tout en favorisant l'inclusion des femmes et des jeunes dans l'écosystème de l'économie circulaire. • Établir des collaborations pilotes avec des institutions de microfinance, des banques commerciales et des banques multilatérales de développement comme la Banque Africaine de Développement pour l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt pour

	des projets d'économie circulaire d'entreprises privées via des mécanismes de garantie. • Élaborer une liste d'outils liés à des exemples pratiques pouvant être utilisés par les gouvernements nationaux pour soutenir les entreprises, tels que des exonérations fiscales pour les start-ups en économie circulaire des réductions de taxes ou des TVA pour les entreprises intégrant les bonnes pratiques de l'économie circulaire ou le don de terrains publics. • Inciter les banques à créer des outils, fonds et produits favorisant le financement de la transition écologique et l'économie circulaire.
Secteur	Transversal
Mise en œuvre	COI
Partie prenante	Entreprises européennes, chambres de commerce, ministères des Finances, banques commerciales, institutions de microfinance (MCB Microfinance Ltd, SBM Microfinance...), délégations de l'UE, BEI, BAD.
Chronologie	CT à MT

Action 1.2	Piloter un système régional de REP pour les pneus et les emballages et évaluer la faisabilité d'un système de REP pour les déchets électroniques, en intégrant également des normes de gestion et de tri des déchets.
Description	Les quantités limitées d'emballages, de pneus et de déchets électroniques dans les îles ne permettent pas de valoriser les déchets par le biais d'unités de recyclage industriel, car les volumes sont insuffisants pour réaliser des économies d'échelle en s'appuyant uniquement sur les déchets nationaux. Il semble donc nécessaire d'échanger des déchets que ce soit entre eux ou avec le reste du monde pour réaliser les économies d'échelle et parvenir à recycler une plus grande partie de leurs flux de déchets. Toutefois, ces échanges ont un coût que les recycleurs ne peuvent pas supporter seuls et auxquels les ménages seuls ne peuvent pas contribuer exclusivement par le biais des taxes. Il convient donc de mettre en place un système pour collecter les fonds nécessaires et créer des flux financiers autosuffisants permettant de couvrir le traitement, le transport et la valorisation des déchets. Au niveau national, les systèmes de REP sont un outil courant pour imposer la responsabilité de la gestion des déchets au producteur/importateur, conformément au principe du pollueur-payeur. Plusieurs états insulaires ont adopté une législation nationale sur la REP, comme La Réunion et Madagascar. Néanmoins, si les déchets doivent être échangés, un tel système serait nécessaire au niveau régional pour que les producteurs restent responsables de leurs déchets même en dehors des frontières nationales. Comment un tel système régional de REP pourrait-il fonctionner ? Un système régional de REP est une idée novatrice qui n'a jamais été testée auparavant. Néanmoins, l'idée de systèmes de REP dépassant les frontières a déjà fait l'objet de réflexions. En effet, dans certains cas, des contributions de REP sont appliquées à certains produits traités dans d'autres pays. Dans ce cas, les contributions de REP restent au bénéfice des éco-organismes nationaux⁷, tandis que la charge du traitement ou du non-traitement est supportée par l'autre pays. Le problème se pose surtout pour les déchets exportés par un pays développé vers un pays en développement qui dispose de l'infrastructure nécessaire au recyclage.

⁷ Un **éco-organisme** est une organisation chargée de la gestion des déchets dans le cadre d'un système de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), où les producteurs financent et organisent la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets générés par leurs produits en fin de vie.

	S'il est très difficile de mettre en place de tels systèmes au niveau international, il est plus facile de le faire au niveau régional, surtout avec la présence d'une organisation régionale telle que la COI, à travers le soutien à un éco-organisme régional. La configuration exacte de ce REP devrait être discutée avec les producteurs, les recycleurs et les autres parties prenantes nationales de la région. Une approche progressive serait la plus efficace, en commençant par les îles qui ont mis en place des cadres de gestion des déchets et des environnements réglementaires solides. Maurice, les Seychelles et la Réunion, avec leurs structures législatives et leurs capacités institutionnelles avancées, sont bien placées pour mener les premiers efforts de mise en œuvre et servir de modèles pour une adoption régionale plus large. De plus, le système régional de REP pourrait également faciliter l'harmonisation des lois sur la REP dans la région et faciliter les échanges et le renforcement des capacités Étapes pour le développement d'un programme régional de REP : • Piloter un système régional de REP avec 2 ou 3 pays ◦ Définir des scénarios pour le recyclage d'un ou de deux flux d'emballages (par exemple, l'exportation de bouteilles PET de la Réunion vers l'île Maurice). ◦ Organiser une concertation régionale pour déterminer la potentielle configuration d'un éco-organisme régional. ◦ Calculer les coûts liés à la collecte, au traitement, à l'administration des éco-organismes, aux campagnes de sensibilisation, aux frais de transport et au recyclage dans le pays tiers et déterminer une contribution par kg d'emballage. ◦ Déterminer la part de la redevance utilisée pour chaque activité (y compris la part envoyée à l'éco-organisme régional). ◦ Mettre en place un éco-organisme national à Maurice ◦ Mettre en place des registres nationaux des producteurs, des importateurs et des recycleurs. ◦ Mettre en place un éco-organisme régional. ◦ Commencer à échanger des emballages et adapter le système en conséquence. • Si le projet pilote est validé, étendre le programme à d'autres flux de déchets, tels que les pneus et les déchets électroniques, et potentiellement à d'autres pays de la région. • Étudier la faisabilité d'un système de REP pour les déchets électroniques. Cela pourrait nécessiter des échanges en dehors de la région. Les travaux en cours de l'ITC sur les piles au lithium pourront contribuer à cette sous-action. • Utiliser ce programme régional de REP pour soutenir l'harmonisation des lois en matière de REP et favoriser le renforcement des capacités et l'échange de connaissances en lien avec l'action 2.2. Une analyse approfondie devra être menée pour garantir que les actions envisagées ne contreviennent pas aux principes de la Convention, en particulier en ce qui concerne les contrôles stricts sur les mouvements transfrontaliers de déchets. Cette évaluation préliminaire permettra de déterminer la faisabilité de l'approche et d'éviter toute incompatibilité qui pourrait rendre la mise en œuvre de ces mesures irréalisables.
Secteur	Déchets
Mise en œuvre	COI
Parties prenantes	Ministères de l'Environnement, agences de gestion des déchets, ministères des Finances, représentations économiques (chambres de

	commerce, Association des industriels...), GAP for EPR, PNUE, FEM Common Seas.
Chronologie	MT

Action 1.3	Élaborer un guide sur la manière d'identifier, d'améliorer, de rationaliser et d'exploiter les sources de financement locales/internes en faveur de l'économie circulaire.
Description	L'un des principaux défis pour améliorer la gestion des déchets et développer l'économie circulaire est le manque de ressources financières allouées par les gouvernements et les autorités locales. Pourtant, même avec des budgets restreints, une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources est possible. De plus, des fonds supplémentaires peuvent être mobilisés en interne via la fiscalité. Il est généralement reconnu que de nombreux citoyens accepteraient de contribuer davantage, à condition que ces ressources soient investies dans des projets concrets améliorant leur cadre de vie, un domaine où l'économie circulaire peut générer des bénéfices majeurs. Afin de parvenir à une utilisation plus optimale des fonds internes et de permettre aux gouvernements de lever davantage de fonds pour l'économie circulaire, la COI élaborera un guide. Ce guide comprendra : • Les meilleures pratiques dans l'utilisation optimale des fonds publics pour une économie circulaire dans les îles, sur le continent africain et à l'international. • L'adaptation des meilleures pratiques internationales au contexte des îles africaines et de l'océan Indien. • Les meilleures pratiques pour la mobilisation de fonds internes pour une économie circulaire dans les îles, sur le continent africain et à l'étranger. • Des recommandations sur la manière d'allouer efficacement des fonds pour soutenir une économie et contrer les risques de détournements de fonds. • La voie à suivre pour/par les autorités locales et les gouvernements nationaux. Le guide s'appuiera sur les leçons tirées du travail effectué par l'AVCOI avec les autorités locales et son groupe de travail thématique sur la "politique fiscale". Le guide sera présenté lors d'un atelier avec les parties prenantes des ministères des Finances et des autorités locales, au cours duquel la marche à suivre sera examinée plus en détail.
Secteur	Déchets
Mise en œuvre	COI
Parties prenantes	Ministères des Finances, autorités locales, AVCOI, AFD, ADEME, Cluster Green
Chronologie	CT

Action 1.4	Développer un catalogue qui présente des exemples de bonnes pratiques en matière de mécanismes financiers et réglementaires afin de limiter les activités nuisibles à l'économie circulaire.
Description	D'un point de vue juridique et financier, tous les États insulaires de l'océan Indien ont mis en place une interdiction de l'importation, de la production et de la vente de sacs en plastique. Pour maximiser l'impact de ces mesures élémentaires, il conviendrait à présent de taxer et/ou d'interdire l'utilisation de produits, les matériaux et les pratiques indésirables, par exemple en appliquant le principe du pollueur-payeur dans tous les

	secteurs industriels, en taxant les activités linéaires ou en interdisant et en pénalisant la mise en décharge à ciel ouvert. Plusieurs outils de ce type peuvent être appliqués et adaptés au contexte national et régional. Pour guider les États membres, dans l'adoption de ces mesures, un catalogue contenant des exemples de bonnes pratiques en matière d'application d'outils juridiques et financiers visant à réduire les activités nuisibles à l'environnement devrait être rédigé. Ce catalogue pourra être préparé sous la forme d'une liste d'exemples provenant du monde entier et classés par type d'outil. Ce catalogue aura deux objectifs principaux : (1) fournir une inspiration pour les interventions nationales et régionales et (2) présenter les approches et la façon dont celles-ci pourraient répondre aux défis locaux. Étapes de l'élaboration d'un catalogue de bonnes pratiques pour les instruments financiers : • Mener une vaste recherche documentaire sur les exemples de meilleures pratiques existantes liées aux instruments financiers qui régulent à la baisse, les pratiques linéaires et la production et utilisation de matériaux/produits non durables. Plusieurs plateformes présentant des exemples, telles que Circle Economy Knowledge Hub⁸, pourraient être utilisées pour identifier de bonnes études de cas. • Composer le catalogue d'orientation en structurant (par exemple par type d'instrument ou de secteur) et en élaborant les différentes applications des outils financiers et la manière dont ils peuvent être appliqués dans le contexte des États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien.
Secteur	Transversal
Mise en œuvre	COI
Parties prenantes	Ministères de l'Environnement, agences de gestion des déchets, ministères de l'industrie, ministères des Finances, fédérations/associations industrielles.
Chronologie	CT

2.2.2. Priorité stratégique 2 : Orientation institutionnelle, technique et juridique

Les trois principaux leviers de mise en œuvre des actions de l'économie circulaire sont les capacités institutionnelles, techniques et juridiques, qui se traduisent par des conditions et des cadres structurels adaptés ainsi que de ressources humaines capables de tirer parti de ces éléments.

La COI apparaît comme particulièrement pertinente pour soutenir ses États membres dans la mobilisation de ces trois leviers d'action. La COI pourra notamment apporter : (i) un soutien juridique et technique pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action pour l'Economie Circulaire (PAEC), ainsi que pour l'élaboration ou la modification des législations nationales, (ii) un soutien institutionnel pour l'élaboration de cadres de gouvernance et de mécanismes institutionnels fonctionnels afin de coordonner la mise en œuvre de l'économie circulaire et des différents plans d'action nationaux, et (iii) un soutien technique pour l'étude de solutions régionales en ce qui concerne les solutions d'Économie circulaire en amont, le traitement des flux de matériaux en fin de vie et la production de matériaux d'origine locale.

⁸ [Knowledge Hub | Circle Economy Foundation](#)

Actuellement, dans les États insulaires, le dispositif institutionnel le plus avancé en matière d'économie circulaire repose sur l'existence d'un ministère dédié, chargé des questions liées à l'économie circulaire, à l'instar du ministère de l'Environnement pour Maurice et Madagascar. Des approches plus avancées et intégrées en termes de coordination de la mise en œuvre de l'économie circulaire, d'un point de vue interministériel, sont envisagées dans les plans d'action des Seychelles et de Maurice, bien que leur concrétisation nécessite du temps.

Dans l'ensemble des États insulaires, les capacités techniques (en termes de compétences, de connaissances mais aussi de disponibilité générale) apparaissent limitées. Un renforcement des capacités s'avère nécessaire pour créer une dynamique de changement. Les lacunes concrètes doivent être étudiées, afin d'offrir un soutien adapté aux besoins spécifiques de chaque pays.

D'un point de vue juridique, certains pays ont déjà mis en place un PAEC, comme les Seychelles et l'île Maurice, d'autres n'ont mis en place qu'une législation de REP, comme Madagascar et Sao Tomé-et-Principe, et se sont limités à l'interdiction des sacs en plastique. Néanmoins, l'application des législations constitue généralement un facteur limitant. En dehors des Comores qui viennent d'adopter, en janvier 2025, un décret sur la prévention et la gestion des déchets, Maurice et les Seychelles, la législation en matière de gestion des déchets reste obsolète dans la région. Une harmonisation des différents éléments juridiques et réglementaires en place s'impose. Il est également nécessaire d'identifier et d'éliminer les limites et les obstacles posés par la législation existante. En outre, une évaluation et la mise en place éventuelle de mécanismes d'application nouveaux ou plus stricts des réglementations existantes est à prévoir.

Les actions ci-dessous couvrent des aspects de soutien à la mise en place d'un environnement politique et réglementaire favorable à l'économie circulaire au niveau national et de projets sectoriels régionaux. D'autres projets sectoriels régionaux pourraient être amorcés via la plateforme régional de collaboration et ces groupes de travail sectoriels.

Action 2.1	Soutenir les pays dans le développement et la mise en œuvre de leurs plans d'action en économie circulaire, ainsi que dans le suivi de la législation associée.
Description	Un plan d'action pour l'économie circulaire est un élément important pour guider la transition d'un pays donné d'un modèle de consommation et de production linéaire à un modèle de consommation et de production circulaire. Il vise à fournir une vision claire et adaptée aux spécificités locales, en prenant compte des forces, avantages et caractéristiques uniques du pays, tout en présentant de manière structurée les étapes nécessaires à la mise en œuvre. Ces plans d'action sont généralement basés sur un diagnostic de l'économie circulaire dans le pays. Certains pays manquent encore des capacités internes nécessaires à élaborer de tels document. Toutefois, les pays africains montrent un engagement clair en envers l'économie circulaire en élaborant des plans d'action pour nationaux. Néanmoins la difficulté réside dans la mise en œuvre concrète du plan d'action ; cela en particulier en ce concerne les actions liées à la législation et à la réglementation. Par exemple, alors que les Seychelles ont finalisé leur plan d'action sur l'économie circulaire depuis juillet 2024, le plan d'action n'a pas encore été adopté, ce qui retarde sa mise en œuvre. Pour remédier à cette situation, la COI pourrait mettre à disposition l'expertise nécessaire, en mettant l'accent sur les pays ayant déjà adopté le programme, afin d'aider ceux qui accusent actuellement un retard. L'unité d'économie circulaire au sein de la COI proposée dans le cadre de ce plan

	d'action, pourrait assurer le suivi des progrès réalisés par les différents Etats insulaires. Lorsque des besoins et des lacunes en matière de capacités seront identifiés, ce bureau pourra aider à y remédier. Il pourrait s'agir de fournir une assistance technique financée par les partenaires de développement, des conseils ad hoc par l'intermédiaire d'experts/de personnel interne ou des webinaires en ligne où les questions liées à l'élaboration de la législation seraient abordées. Les étapes visant à soutenir les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs PAEC et d'une importante législation de suivi sont les suivantes : • Définir le soutien au PAEC national comme l'une des tâches essentielles de l'unité économie circulaire, mise en place au sein de la COI (se référer à la partie 2.3 de ce plan d'action). • Assurer un suivi et des échanges fréquents avec les pays dans leur transition. Il peut également s'agir de réunions semestrielles en ligne avec l'ensemble des pays afin d'améliorer l'apprentissage par les pairs et de combler collectivement les lacunes en matière de capacités ou de connaissances. • Identifier les lacunes en matière de capacités et de connaissances dans les pays en ce qui concerne l'élaboration des PAEC, la mise en œuvre générale ou l'élaboration de la législation nationale, par exemple la REP, les lois sectorielles soutenant l'économie circulaire, etc. • Fournir un soutien ciblé pour combler les lacunes en matière de connaissances et de capacités dans les pays qui ont déjà adopté le programme. • Développer des supports vulgarisés adaptés aux différents publics.
Secteur	Transversale
Mise en œuvre	COI
Parties prenantes	Ministères de l'Environnement (ministères chefs de file), agences ministérielles, Ministères du Gouvernement local, ministère des Finances, prestataires de services d'appui technique, Régions, partenaires de développement, BAD.
Chronologie	CT à MT

Action 2.2	Soutenir les pays dans la révision de la législation et des réglementations pertinentes influençant la transition vers l'EC dans les secteurs prioritaires (notamment les déchets) et le développement de programmes de REP.
Description	Dans le prolongement de l'action précédente, d'autres obstacles ont été observés concernant la révision de la législation et de la réglementation existante, en particulier le renforcement des liens avec l'économie circulaire et l'amélioration de leur soutien direct à celle-ci, ainsi que la mise en place de système de REP. Le processus de révision se compose généralement des éléments suivants : (i) examen de l'ensemble des législations et réglementations pertinentes afin d'évaluer leur impact positif et négatif sur les pratiques et actions de l'économie circulaire, (ii) identification des législations freinant l'économie circulaire et détermination des modifications nécessaires, (iii) définition précise des amendements à apporter, (iv) lancement du processus d'amendement. Les actions des PAEC nationaux devraient toujours inclure l'examen et la révision de la législation existante qui limitent le soutien à la transition vers l'écoconception dans le pays. Par exemple, il pourrait s'agir d'éliminer les parties de la législation qui représentent des obstacles évidents à l'innovation ou aux applications de l'éco-conception (par exemple, les lois qui entravent le compostage des déchets organiques) et de mettre à jour la législation obsolète.

	Dans l'ensemble, cette activité est politiquement sensible, ce qui justifie un soutien centralisé par l'intermédiaire d'une unité d'économie circulaire au sein de la COI, qui pourrait être un excellent moyen de s'assurer que la transition vers l'économie circulaire n'est pas contrainte par des législations obsolètes. Les mesures visant à aider les pays à renforcer le lien entre l'économie circulaire et les réglementations et législations existantes devraient comprendre les éléments suivants : • Mêmes premières étapes que pour l'action précédente. • Identifier les lacunes en matière de compétences et de ressources humaines nécessaires pour réviser et modifier la législation existante. • Soutenir le renforcement des capacités via par exemple une assistance technique aux États membres. • Développer des supports accessibles et adaptés aux différents publics. Les mesures visant à aider les pays à mettre en place des systèmes de REP devraient comprendre les éléments suivants : • L'organisation régulière de séminaires, ateliers et formations similaires au séminaire sur la REP pour les déchets et les pneus organisé en septembre 2024 par la COI. • Le soutien à l'élaboration de programmes nationaux de REP par le biais d'une assistance technique. Le rapport "Extended Producer Responsibility schemes in Small Island Developing States"⁹ élaboré par la GIZ est une ressource utile qui pourrait être envisagée par les gouvernements lors de l'élaboration de leurs programmes de REP respectifs.
Secteur	Transversale
Mise en œuvre	COI
Parties prenantes	Ministères de l'Environnement (ou autre ministère responsable de l'Économie circulaire), agences ministérielles, ministères des Finances, chambres de commerce, prestataires de services d'assistance technique, partenaires de développement, GIZ, GAP pour l'EPR.
Chronologie	CT à MT

Action 2.3	Élaborer une stratégie régionale pour la réduction des pertes post-récolte dans l'agriculture, l'élevage et la pêche.
Description	Les pertes post-récolte dans les secteurs de l'agriculture de l'élevage et de la pêche sont élevées dans une région qui dépend déjà largement des importations de denrées alimentaires et où les prix de ces dernières sont élevés. Par exemple, les pertes post-récolte s'élèvent en moyenne à 15 % pour les céréales à Madagascar et en Guinée-Bissau. L'Union Africaine a élaboré une stratégie de gestion des pertes post-récolte et attend des régions qu'elles adoptent leurs propres stratégies pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie d'atténuation des pertes post-récolte au niveau national. La COI pourrait participer à répercuter cette stratégie au niveau des îles de l'Afrique et de l'océan Indien. La stratégie pourrait se concentrer dans un premier temps sur les cultures de base qui sont cultivés, élevés et pêchés dans la plupart des îles et qui sont hautement périssables (s'ils ne sont pas stockés correctement), tels que les bananes, les œufs de poule, le manioc, la canne à sucre, les poissons et les tomates. La stratégie devrait comporter les éléments suivants :

⁹ Per-Olof Busch, "Extended Producer Responsibility schemes in Small Island Developing States", Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), 2023.

	• Développer un registre régional et soutenir la collecte de données nationales par le biais de sessions de formation sur les pertes post-récolte pour les 6 produits de base mentionnés ci-dessus et d'autres produits de base identifiés comme prioritaires à l'échelle nationale. Pour les produits basés de la pêche, la COI pourrait se baser sur les efforts effectués lors du projet Smart Fish. • Promouvoir le développement et l'adoption de technologies de gestion des pertes post-récolte telles que les unités d'entreposage frigorifique, en mettant l'accent sur les technologies circulaires telles que les unités d'entreposage frigorifique partagées. Des campagnes de sensibilisation et d'identification d'exemples de bonnes pratiques dans la région et sur le continent africain pourront être menées. Les technologies retenues devront être adaptées aux spécificités des nations insulaires et aux produits de base prioritaires identifiés. • Élaborer un programme visant à soutenir la numérisation régionale des chaînes de valeur agricole afin de réduire les besoins en matière de stockage, en s'inspirant du projet Smart Fish. • Promouvoir et faciliter la transformation des produits agricoles dans les exploitations afin de réduire les besoins de transport et de stockage.
Secteur	Agriculture, Pêche
Mise en œuvre	COI par l'intermédiaire d'un bureau d'études
Parties prenantes	Ministères de l'Agriculture, associations d'agriculteurs, FAO, FIDA, Perraud IO.
Chronologie	CT

Action 2.4	Élaborer des orientations pour le développement d'alternatives aux emballages en plastique dans les îles.
Description	Comme mentionné dans l'action 1.4, l'ensemble des États insulaires de l'Afrique et de l'océan Indien ont promulgué des interdictions sur les sacs en plastique, tandis que les Seychelles et Maurice ont également introduit des interdictions sur les produits à usage unique. De grandes campagnes de sensibilisation et des études sur les impacts/évaluations des déchets plastiques ont également été menées dans la région de l'océan Indien occidental, notamment dans le cadre du projet 'ExPLOI'¹⁰ et du projet 'PROBLUE'¹¹. Il existe aussi des initiatives visant à stimuler le recyclage, comme le projet 'IslandPlas'¹². Cependant, les flux de déchets ne permettent pas à l'ensemble des pays de mettre en place des unités de recyclage industriel. Actuellement, les taux de recyclage sont de l'ordre de 5 % et la consommation de plastique ne cesse d'augmenter, notamment pour les emballages. Il est donc nécessaire d'agir pour réduire la consommation d'emballages plastiques sur les îles. L'objectif de cette action sera de guider les États insulaires dans l'adoption et le développement de marchés pour les alternatives aux emballages plastiques. Pour ce faire, les orientations seront les suivantes : • Évaluer la faisabilité des options de recharge et de réutilisation, et piloter le développement de ces options dans les États insulaires, en intégrant les savoirs traditionnels et autochtones sur les méthodes durables d'emballage et de stockage. • Identifier des matériaux alternatifs écologiques au plastique pour l'emballage, qui pourraient être soit importés, soit produits

¹⁰ COI (2021) [Le projet ExPLOI, pour Expédition Plastique Océan Indien](#)

¹¹ World Bank Group (2024) [PROBLUE : Des océans sains, des économies saines, des communautés saines](#)

¹² Platformafrica (2024) [La Fondation Coca-Cola lance l'initiative révolutionnaire IslandPlas pour lutter contre les déchets plastiques](#)

	localement. Cela pourrait inclure l'utilisation de matériaux biodégradables à base de plantes et des alternatives historiques d'emballage, telles que des sacs en fibres naturelles ou des emballages à base de Calebasses pour les liquides, les céréales et les aliments secs. • Évaluer la possibilité de développer une industrie locale pour la production de matériaux alternatifs aux emballages plastiques dans une ou plusieurs îles. • Fournir des orientations sur des réglementations strictes concernant ces alternatives afin de décourager le greenwashing. • Aider les pays à appliquer des taxes plus élevées sur les biens importés qui utilisent certains types d'emballages en plastique via la REP si existante ou bien en l'appliquant sous forme de taxe. • Lister les emballages superflus dont l'importation et la production devraient être interdites (par exemple, la double protection plastique dans les yaourts) • Élaborer des lignes directrices pour les emballages en plastique. En plus de ces appuis, la COI pourrait organiser des formations pour les fonctionnaires des douanes afin de soutenir la mise en œuvre des interdictions de plastique existantes.
Secteur	Plastiques
Mise en œuvre	COI
Parties prenantes	Ministères de l'Environnement, ministères du Commerce, chambres de commerce, opérateurs privés, Cap Business Océan Indien, douanes, WWF, GAIA, IUCN, ONG, Associations des industriels, OACPS, hôtels.
Chronologie	CT

Action 2.5	Faciliter la production de matériaux de construction d'origine locale dans la région et le traitement des déchets de construction par le biais d'une étude de faisabilité et de recommandations.
Description	Actuellement, dans les États insulaires d'Afrique et de l'Océan Indien, la majorité des matériaux de construction sont importés. Cela contribue à un déficit commercial important et donc à une dépendance à l'égard des importations. Cette tendance s'accroît malgré le potentiel d'approvisionnement de certains matériaux de construction à partir de sources locales et durables et de flux de matériaux recyclés. Étant donné que certains États insulaires sont relativement petits et que chaque île ne peut pas subvenir naturellement à ses besoins, la coopération en matière de production de matériaux de construction d'origine régionale¹³ et de traitement des déchets de faible activité est un moyen essentiel de réduire la dépendance à l'égard des importations internationales. Une autre raison de cette démarche est que le passage à une production et à un traitement régional maximisera les activités de fin de vie. En général, les matériaux et produits importés sont moins faciles à éliminer, recycler ou traiter correctement, soit parce que tous les matériaux et produits n'obtiennent pas un passeport numérique, soit parce qu'il n'y a tout simplement pas assez d'installations pour exécuter l'activité la plus appropriée. Ainsi, l'étape fondamentale pour permettre la production régionale et le traitement des matériaux de construction d'origine locale consiste à réaliser une étude de faisabilité en collaboration avec l'industrie et les instituts de recherche sur les potentiels régionaux. Les étapes nécessaires à cette action sont les suivantes :

¹³ Des études devraient être réalisées afin d'identifier les risques pour la biodiversité locale et garantir que la production de matériaux de construction d'origine régionale soit conforme aux exigences de protection de l'environnement.

	• Mettre en place une communauté de pratique pour étudier le sujet par le biais de la plateforme régionale mentionné dans l'action 5.2. Cette communauté pourra être composée de quelques membres du groupe de travail d'expert de la COI, et complétée par des partenaires clés du secteur de la recherche et de l'industrie. • Mener des recherches et consulter les parties prenantes afin d'identifier (1) les matériaux de construction potentiels par pays ainsi que leur capacité estimée d'approvisionnement et (2) les installations et les sites potentiels pour le traitement des déchets de construction domestiques ainsi que leurs capacités de traitement. • Établir un projet de réseau de transport et de logistique en fonction des données moyennes de l'offre et de la demande. • Mettre en place un mécanisme de transition visant à réduire progressivement la part des matériaux importés, dans la mesure du possible, et à les remplacer par des matériaux d'origine régionale. • Fournir des recommandations sur les matériaux conventionnels (importés) qui peuvent être remplacés par des matériaux alternatifs d'origine régionale, y compris une analyse coûts/bénéfices.
Secteur	Construction
Mise en œuvre	COI
Parties prenantes	Ministères du Logement et/ou de l'Urbanisme, ministères de l'Agriculture, ministères de l'assainissement/des déchets, agences de gestion des déchets, universités, fédérations industrielles, GIZ.
Chronologie	CT

Action 2.6	Établir des orientations sur la manière de mettre en place un mécanisme institutionnel fonctionnel et un cadre de gouvernance national pour guider, piloter en interne et contrôler la transition vers l'EC.
Description	La réussite de la mise en œuvre de l'économie circulaire repose notamment sur le cadre de gouvernance et le mécanisme institutionnel qui le sous-tend. Sans cela, la transition risque d'être retardée ou, le cas échéant, d'évoluer de manière fragmentée. Il serait donc utile que la COI élabore un document d'orientation qui explique comment développer et mettre en place le cadre de gouvernance adéquat pour faciliter la mise en œuvre de l'économie circulaire dans ses États membres. Cela pourrait se faire par l'intermédiaire de l'unité l'économie circulaire de la COI qui pourrait fournir des conseils continus aux gouvernements. Outre le soutien à la mise en place des structures adéquates (par exemple, des groupes de travail intersectoriels, des comités interministériels ou une unité dédiée à l'économie circulaire sous l'égide du ministère responsable ou du bureau du Premier ministre), le document devrait inclure des conseils sur l'établissement de mécanismes efficaces de coopération et de communication entre le pays concerné et ses gouvernements locaux, la COI et d'autres régions africaines le cas échéant, ainsi que d'autres États membres de la COI. Les mesures visant à établir un cadre de gouvernance global pour la COI et à fournir des conseils sur la mise en place de mécanismes institutionnels nationaux sont les suivantes : • Se baser sur le cadre de gouvernance du PAEC de la CUA et de ce PAEC. • Dresser un aperçu de différents exemples de cadres de gouvernance nationaux et de mécanismes institutionnels visant à guider la mise en œuvre de l'économie circulaire (meilleures pratiques), de leurs forces et faiblesses.

	• Développer une approche étape par étape sur la manière de mettre en place les différents éléments (modulaires) d'un cadre de gouvernance (opportunités et inconvénients de chaque configuration). • Explorer la possibilité de créer des plateformes d'échanges de matériaux de construction de seconde-main ou non utilisés. • Fournir le document d'orientation dans un format ouvert sur le site Web de la COI et le diffuser activement par l'intermédiaire des points focaux nationaux et des membres du groupe de travail d'experts de l'économie circulaire.
Secteur	Transversale
Mise en œuvre	COI
Parties prenantes	Ministères et agences gouvernementales concernés
Chronologie	CT

Action 2.7	Mettre en place une coalition d'acteurs du tourisme engagés dans le zéro déchets
Description	Les îles des Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien sont, pour la plupart, très prisées par les touristes. Elles ont accueilli plusieurs millions de touristes en 2024. Le tourisme a un impact important sur la production de déchets des îles. Bien que des mesures ont été prises pour limiter notamment les sachets plastiques sur toutes les îles et même les plastiques à usage unique sur certaines îles, le tourisme a toujours un impact important en termes de pollution plastique. De plus, le gâchis alimentaire, dans les restaurants et les hôtels, est élevé et les déchets alimentaires sont rarement valorisés. Néanmoins, certains acteurs du secteur touristique, notamment à Maurice¹⁴ et aux Seychelles font d'important efforts pour limiter les déchets plastiques et le gâchis alimentaire. Le Groupe Beachcomber Resorts & Hotels vise notamment 60% de déchets recyclés en 2025.¹⁵ Le Kempinski Seychelles Resort a mis en place son propre système de traitement des eaux. Les eaux traitées sont utilisées pour arroser les jardins.¹⁶ Pour coordonner leurs efforts et se partager des bonnes pratiques, les acteurs du tourisme engagés pourrait former une coalition pour un tourisme circulaire. Les étapes suivantes pourraient être mises en place pour le fonctionnement de la coalition : • Former la coalition avec quelques acteurs engagés. • Identifier et inviter d'autres acteurs engagés dans le zéro déchet. • Organiser des rencontres annuelles de partage d'expérience. • Développer un guide pratique pour les hôtels et restaurants zéro déchet. • Développer des certifications zéro déchets pour reconnaître les efforts des acteurs engagés.
Secteur	Tourisme, déchets, plastiques.
Mise en œuvre	COI en partenariat avec 2-3 acteurs engagés
Parties prenantes	Ministères du Tourisme, Agences de Promotion du Tourisme, Hôtels, Restaurants, ONU Tourisme, TUI Care Foundation.
Chronologie	CT

¹⁴ Un programme appelé « Destination Zero Waste » a été lancé à Maurice en Janvier 2025 par la TUI Care Foundation avec le soutien l'Autorité de Promotion du Tourisme.

¹⁵ ilemauricetourisme.info (2025) [Engagement citoyen et environnemental: Beachcomber Resorts & Hotels vise 60% de déchets recyclés en 2025](#)

¹⁶ Seychelles News Agency (2018) [L'hôtel Kempinski Seychelles récompensé pour ses pratiques respectueuses de l'environnement.](#)

Action 2.8	Développer un guide sur les techniques de gestion rationnelle de la ressource en eau applicables au contexte des îles
Description	Face aux dérèglements climatiques, les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien font de plus en plus face à des pénuries d'eau potable. N'ayant pas forcément rencontré ce type de problèmes par le passé, les pays et leur population n'ont pas adopté des pratiques de gestion rationnelle de l'eau. Ce serait donc important de développer les capacités de ces îles sur la question de la gestion rationnelle de l'eau. Pour cela un guide pourrait être développé en : • Identifiant les meilleures pratiques de gestion rationnelle de l'eau dans les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien et dans d'autres Etats insulaires. • Rechercher des pratiques indigènes pour la gestion rationnelle de la ressource en eau. • Effectuer des recommandations de politiques et d'infrastructures à mettre en place pour une gestion rationnelle de l'eau. • Développer un manuel pour la sensibilisation des populations à une gestion rationnelle de la ressource en eau.
Secteur	Eau
Mise en œuvre	COI
Parties prenantes	Ministères de l'Eau, Autorités Nationales de l'Eau, les ONG, FAO, AFD.
Chronologie	CT

Action 2.9	Valoriser et intégrer les savoir-faire traditionnels dans la transition vers une économie circulaire
Description	De nombreuses pratiques traditionnelles en matière de gestion des ressources et de réutilisation des matériaux existent dans les communautés locales des Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien et s'inscrivent naturellement dans les principes de l'économie circulaire. Toutefois, ces savoir-faire risquent de se perdre en raison de la modernisation et du manque de reconnaissance institutionnelle. Cette action vise à recenser, documenter et intégrer ces pratiques traditionnelles dans les politiques et initiatives de transition vers une économie circulaire. Cela passera par les sous-actions suivantes : • Cartographier et documenter les pratiques traditionnelles locales de gestion durable des ressources (ex. artisanat basé sur le recyclage, techniques agricoles régénératives, méthodes de construction à base de matériaux réutilisés, la construction avec des briques en terre battue, etc.). • Encourager la transmission et la modernisation des savoirs traditionnels, en créant des programmes de formation et de sensibilisation aux retours vers les pratiques plus anciennes (ex : l'utilisation des couches réutilisables) impliquant des artisans, des agriculteurs et d'autres porteurs de savoirs locaux. • Soutenir l'intégration des pratiques traditionnelles dans les stratégies et initiatives de l'économie circulaire, en collaboration avec les institutions publiques, les chercheurs et les entreprises, notamment par l'octroi de subventions et le développement de marchés pour ces produits et services durables utilisant des techniques traditionnelles.
Secteur	Transversal
Mise en œuvre	COI
Parties prenantes	Ministères de l'Artisanat ou de la Culture, UNESCO, les ONG, AFD, Universités.
Chronologie	CT

2.2.3. Priorité stratégique 3 : Politique commerciale

La facilitation des échanges fait référence à un ensemble distinct de mesures qui contribuent à simplifier les procédures juridiques et techniques permettant aux produits d'entrer ou de sortir d'un pays et qui pourrait contribuer, par exemple, au développement de centres de recyclage régionaux ou à l'exportation de déchets dangereux. Le commerce des déchets permet de regrouper des matériaux en fonction de flux de déchets spécifiques, tels que les déchets électriques et électroniques, les pneus usagés et les plastiques, afin de maximiser les économies d'échelle ; ce qui le rend économiquement intéressant. Cependant, le cadre réglementaire du commerce des déchets est compliqué et ce commerce se heurte à la complexité de la classification des produits et à la lourdeur des procédures d'autorisation, en particulier pour les produits classés comme dangereux.

D'une part, les politiques nationales, les cadres réglementaires et les principes opérationnels doivent permettre l'application effective des interdictions, exigences et restrictions prévues par la convention de Bâle, qui contrôle les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination. D'autre part, les conditions du commerce des déchets non dangereux doivent être clarifiée par les dispositions nationales

Les principaux défis et besoins pour la région sont les suivants :

- Etablir une meilleure compréhension des exigences de la convention de Bâle pour les flux de déchets spécifiques tels que les déchets électroniques (y compris les batteries Lithium-ion), les déchets plastiques et les pneus usagés.
- Assurer la transparence accrue concernant les exigences en matière d'importation, de transit et d'exportation.
- Faciliter l'échange d'informations et d'exigences pour le commerce légal des déchets.
- Prodiger une formation commune et ciblée sur des flux de déchets spécifiques
- Améliorer la coopération et la collaboration entre les administrations douanières.

Il existe cinq domaines dans lesquels une action collective est nécessaire pour réaliser un commerce circulaire inclusif dans la région :

- Premièrement, le développement d'un langage commun sur la circularité, en commençant par la définition et la classification des biens/déchets.
- Deuxièmement, l'abaissement ou la suppression des obstacles techniques au commerce. Il s'agit notamment des divergences réglementaires et des exigences commerciales contradictoires entre les différentes juridictions.
- Troisièmement, l'amélioration des mesures de facilitation des échanges pour remédier à la lourdeur des procédures d'autorisation, en particulier pour les produits classés comme dangereux.
- Quatrièmement, un soutien ciblé au renforcement des capacités des décideurs politiques et des administrations douanières.
- Enfin, un effort concerté des gouvernements pour intégrer la circularité et l'inclusivité dans les accords de coopération commerciale et économique.

Action 3.1	Établir un groupe de travail pour développer la cohérence et l'alignement des définitions et des classifications des produits et pour réduire l'hétérogénéité réglementaire.
Description	Reconnaissant que les limitations de la nomenclature commerciale empêchent la facilitation des flux commerciaux circulaires de manière coordonnée, une étape fondamentale de cette action est la création d'un groupe de travail comprenant les parties prenantes concernées, telles que les agences

	frontalières et environnementales nationales, ainsi que les organisations internationales telles que l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Le groupe de travail devra : • Renforcer la sensibilisation et la compréhension de la Convention de Bâle en développant des Guides simplifiés, en organisant des ateliers de formation pour les parties prenantes (administrations douanières, régulateurs, opérateurs économiques) et en intégrant ces principes dans les politiques nationales afin de favoriser une application harmonisée des règlements sur le commerce des déchets. • Faciliter l'obtention d'exemptions à la Convention de Bâle pour l'échange de déchets recyclables entre les îles en définissant des critères précis pour les flux éligibles, en simplifiant et harmonisant les procédures d'autorisation, afin de favoriser un commerce circulaire plus fluide tout en garantissant le respect des exigences environnementales. • Identifier les divergences dans les définitions et les classifications relatives aux déchets électroniques, aux pneus usagés et aux matières plastiques dans la région et chercher à les aligner aux différentes étapes du cycle de vie, sur celles utilisées dans les normes internationales pertinentes lorsqu'elles existent ou sur les définitions et les termes utilisés dans les accords environnementaux multilatéraux (AEM)¹⁷. • Identifier des solutions pratiques pour mieux saisir et communiquer les informations relatives aux produits circulaires aux frontières internationales, d'une manière qui soit interopérable à l'échelle mondiale et compatible avec les codes du Système harmonisé (SH) de l'OMD. • Lancer des projets pilotes entre pays volontaires de la région afin de tester des solutions technologiques et procédurales pour améliorer la transparence et la traçabilité des flux commerciaux circulaires, et mieux comprendre les défis liés à des flux commerciaux spécifiques (par exemple, les déchets électroniques par rapport à la ferraille). Dans le cadre de la deuxième partie de cette action, le groupe de travail ou les consultants sélectionnés pourront : • Établir une analyse précise des réglementations en vigueur dans les pays et les comparer avec la perspective du développement d'une économie circulaire régionale et nationale. Des recommandations seront formulées sur la manière de réduire l'hétérogénéité réglementaire par le biais d'options telles que l'harmonisation, les équivalences et la reconnaissance mutuelle. • Harmoniser et étendre les réglementations nationales relatives aux déchets dangereux au niveau régional. • Permettre le regroupement des déchets électroniques en quantités suffisamment importantes pour alimenter les installations de valorisation. Ici aussi, des groupes de pays volontaires peuvent former des projets pilotes afin de tester des solutions procédurales pour des flux de déchets spécifiques. Cette action pourrait également être mise en place au niveau de la Communauté Economique Régionale de COMESA.
Secteur	Transversal
Agence de mise en œuvre	COI en partenariat avec des organisations internationales telles que l'OMD et l'OMC.
Parties prenantes	Ministères de l'Environnement et du Commerce, agences de gestion des déchets, points focaux de la Convention de Bâle, administrations douanières, Organisation mondiale des douanes (OMD), OMC, COMESA, l'Agence de Promotion des Investissements (API), bureaux des normes, CAP Business OI.
Chronologie	CT à MT

¹⁷ En ce qui concerne des termes spécifiques tels que les différents types de déchets dangereux ou non dangereux, ainsi que le recyclage, la récupération, la réutilisation, la réparation et la remise à neuf, un glossaire de la convention de Bâle de 2016 fournit des définitions détaillées qui peuvent servir de modèles.

Action 3.2	Renforcer les capacités des administrations douanières, réduire la charge administrative et les délais de dédouanement et faciliter le commerce légal des déchets.
Description	Cette action se concentre tout d'abord sur le renforcement de la capacité des administrations douanières des pays de la région à prévenir le commerce illégal des déchets et à promouvoir des pratiques durables de gestion des déchets. L'action comprendra : • La formation des agents des douanes à la catégorisation des produits et à l'identification des déchets et l'échange d'informations entre les agents des douanes. • L'amélioration des administrations douanières. Les activités comprendront des missions de diagnostic dans chacune des administrations douanières participantes, où les conclusions et les recommandations seront incluses dans les rapports de mission et seront ensuite utilisées pour le développement d'outils et de documents d'orientation (par exemple, les méthodes d'examen des rebuts et des déchets, et les questions de sécurité pendant l'examen) et la mise en œuvre d'ateliers de renforcement des capacités. • L'harmonisation des procédures douanières liées à l'importation et à l'exportation de déchets plastiques, de déchets électroniques et de pneus usagés dans la région afin de faciliter le commerce légal et d'empêcher les activités illégales. • La remédiation à la lourdeur des procédures d'autorisation, en particulier pour les produits classés comme dangereux. • La mise en concordance des procédures électroniques relatives à l'importation de déchets et de ferrailles, notamment en renforçant la coopération entre les douanes et les autres agences, en partageant les informations et en facilitant l'accès aux permis environnementaux, aux quotas, à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC) et aux certificats d'importation/exportation.
Secteur	Déchets
Agence de mise en œuvre	COI
Parties prenantes	Administrations douanières, ministères de l'Environnement et du Commerce, OMD, OMC, secrétariat de la Convention de Bâle.
Chronologie	CT à MT

Action 3.3	Développement d'un partenariat avec les compagnies maritimes pour la location de conteneurs et l'expédition des déchets éligibles à des prix compétitifs entre les ports desservis.
Description	La COI entamera des discussions avec des compagnies maritimes en vue d'établir un partenariat public-privé (PPP) visant à alléger le fardeau de l'élimination des déchets dans les îles de la région. Ce partenariat consisterait à des conteneurs maritimes vides (le transport maritime et les conteneurs seraient fournis à titre gracieux ou à un prix compétitif par la compagnie maritime) afin de transporter des déchets recyclables non commerciaux vers d'autres pays dotés d'installations d'élimination des déchets adéquates. Les cargaisons de déchets non commerciaux sont celles qui, sans l'aide du partenariat, n'auraient pas été expédiées car le coût de la location des conteneurs et de l'expédition serait proche ou supérieur à la valeur de la cargaison. La location et l'expédition des conteneurs seraient prises en charge par le partenariat tandis que l'expéditeur couvrirait toutes les autres dépenses telles que la logistique de chargement et de déchargement, y compris le transport terrestre des conteneurs, les frais de ligne, les frais de quai, les frais d'autorisation de la convention de Bâle, les frais de douane et de permis, le nettoyage des conteneurs, et l'assurance, le cas échéant. L'initiative du port vert

	dans la région peut également être mise à profit pour offrir des droits de quai gratuits ou réduits pour les expéditions du partenariat. Le partenariat Moana Taka qui a été mis en place dans les îles du Pacifique est un exemple idéal pour la mise en place de tels PPP.¹⁸ Un protocole d'accord entre la COI et la compagnie maritime définira les pays éligibles, les déchets éligibles et non éligibles, le processus, les obligations et les responsabilités. Les pays desservis par la compagnie maritime peuvent alors étudier la possibilité d'utiliser le partenariat pour exporter des déchets recyclables de faible valeur. La COI contribuera à la négociation (tarifs) et l'administration du protocole d'accord.
Secteur	Déchets
Mise en œuvre	COI en partenariat avec l'association des ports des îles de l'océan Indien (APIOI)
Parties prenantes	Ministères du Commerce, Compagnies maritimes, autorités portuaires, agences de gestion des déchets, entreprises de recyclage/exportation
Chronologie	CT

Action 3.4	Intégrer la circularité dans les accords de coopération commerciale et économique.
Description	Cette action aidera d'abord les pays à entreprendre une cartographie complète des mesures de leurs politiques, stratégies et plans d'action respectifs en matière d'économie circulaire par rapport aux engagements de leurs accords commerciaux existants au titre des quatre piliers de l'accès au marché, des règles et réglementations, de la facilitation et de l'habilitation. Cela leur permettra d'identifier les liens concrets entre les deux ainsi que les lacunes et les contradictions. Par exemple, les politiques nationales de REP peuvent exiger des pays producteurs exportateurs qu'ils assument la responsabilité des produits en fin de vie dans le pays destinataire. Cette action aidera les pays à ajuster leurs objectifs de négociation pour les futurs accords commerciaux qui sont mieux alignés sur leurs objectifs d'économie circulaire. Les négociations pourront concerner : le transfert de technologies, de compétences, le partage de savoirs faire et la révision de la nomenclature. Les codes harmonisés internationaux à 6 chiffres (HS), utilisés pour classer les produits dans le commerce, ne permettent souvent pas de distinguer clairement les matériaux considérés comme des « matières premières secondaires » (comme le plastique recyclé) des déchets et débris, ni de différencier les biens d'occasion destinés à être remis à neuf des produits neufs, ce qui complique le suivi et la gestion précise du commerce des produits liés à l'économie circulaire. La reconnaissance de ces distinctions dans le cadre d'un accord commercial régional constituerait une première étape dans la facilitation du commerce des produits en fin de vie sur la base de leur utilisation finale.
Secteur	Transversal
Agence de mise en œuvre	COI en partenariat avec un ministère chargé de la négociation et de la mise en œuvre des accords commerciaux.
Parties prenantes	Ministères de l'Environnement, du Commerce et des Affaires étrangères, chambres de commerce, conseils de développement économique, Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf).
Chronologie	MT

¹⁸<https://www.sprep.org/sites/default/files/documents/publications/moana-taka-partnership.pdf>

Action 3.5	Collaboration régionale pour une économie circulaire des batteries lithium-ion
Description	La demande de batteries lithium-ion croît dans la région en raison de l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de l'adoption des véhicules électriques, soulevant des préoccupations en ce qui concerne leur élimination appropriée, leur recyclage et leur gestion en fin de vie. Il est nécessaire de développer une approche régionale visant à améliorer les capacités, faciliter le transport transfrontalier des batteries et promouvoir les investissements pour une collecte, un démontage, un recyclage et une réutilisation plus efficace des batteries lithium-ion usagées. Cette approche régionale est particulièrement importante pour les pays de taille limitée, qui continueront de manquer de volumes suffisants de batteries en fin de vie pour justifier des investissements dans leurs propres capacités de gestion de fin de vie. Le développement d'une économie circulaire pour les batteries lithium-ion dans la région repose sur une collaboration multipartite, nécessitant l'engagement actif des agences gouvernementales, des acteurs de l'élimination des batteries, des entreprises de transport et des fabricants de véhicules électriques. À court terme, étant donné que les économies d'échelle ne sont probablement pas réalisables pour le recyclage, un modèle économique plus viable consisterait à mettre en place un centre de collecte, de démontage et de transport des batteries lithium-ion usagées dans la région (voir action 3.6), en partenariat avec des entreprises de traitement des batteries ayant déjà des usines opérationnelles en Europe ou dans la région Asie-Pacifique. Le démontage joue un rôle crucial, car il permet de séparer les cellules de batterie réutilisables, les matériaux critiques (tels que le lithium, le cobalt et le nickel) et les déchets non recyclables avant le transport. Un démontage approprié garantit également la manipulation sûre des composants dangereux, réduisant les risques d'incendie et environnementaux, tout en veillant à ce que les composants des batteries soient stabilisés, triés et classés en fonction de leur potentiel de réutilisation ou de recyclage. Cela permettrait également de créer des emplois localement, car cette activité est intensive en main-d'œuvre. En ce qui concerne les stratégies d'élimination, la réutilisation des batteries lithium-ion usagées devrait être placée au centre des préoccupations, le recyclage des batteries étant la dernière solution. En pratique, une telle approche circulaire complète ne doit pas nécessairement être mise en place dans un seul pays, mais peut impliquer la coopération entre plusieurs pays. L'île de la Réunion a récemment installé un système qui traite les batteries lithium-ion en les stabilisant et en les démontant avant de les envoyer vers des sites de recyclage en métropole. Le transport des batteries depuis n'importe quelle île vers des destinations étrangères pour démontage déclenchera l'application de la Convention de Bâle et les îles auront besoin de soutien pour se conformer à la réglementation. Il est nécessaire d'harmoniser et de simplifier les procédures commerciales pour les batteries lithium-ion usagées en tenant compte de la Convention de Bâle. Il est également nécessaire de simplifier les exigences de transport tout en maintenant le même niveau de protection/sécurité requis par les réglementations internationales dirigées par l'ONU. Cette action comprendra les éléments suivants : • Une évaluation analytique des pratiques mondiales et régionales pour la réutilisation et le recyclage des batteries lithium-ion usagées, avec un focus spécifique sur la région. • Une étude de faisabilité pour chaque île concernant la logistique nécessaire et l'installation d'un site de traitement (comme à La Réunion) pour rendre les batteries inertes/stables avant exportation. • Une harmonisation des procédures commerciales et des exigences de transport pour les batteries lithium-ion usagées en tenant compte de la Convention de Bâle. • Une opération pilote d'exportation depuis l'une des îles par des importateurs de voitures, qui permettra à l'industrie d'apprendre les obstacles rencontrés et d'évaluer le coût global de la collecte, de l'exportation et du recyclage des batteries usagées, afin de déterminer le

	montant de l'écocontribution qui s'appliquera à ces matériaux et qui financera leur recyclage dans le cadre d'une politique de REP. Cette action sera guidée par les travaux en cours du Centre commercial international (ITC) sur les batteries lithium-ion.
Secteur	Déchets
Agence de mise en œuvre	COI, en partenariat avec ITC
Parties prenantes	Importateurs de voitures électriques/hybrides, autorités responsables des déchets, sociétés de transport maritime, entreprises de traitement et recyclage.
Chronologie	MT

Action 3.6	Étude de pré faisabilité pour la mise en place d'un réseau et d'un centre de recyclage régional pour des flux de déchets spécifiques.
Description	La sélection des déchets pouvant faire l'objet d'une gestion régionale doit tenir compte de plusieurs critères pour assurer la viabilité des filières. Trois critères sont importants à considérer : • La connaissance des volumes en prenant compte des aspects quantitatifs et qualitatifs. • La préexistence de filières locales ou nationales dans au moins un des pays - ce point démontre la faisabilité des filières régionales à une échelle réduite. • Les barrières réglementaires qui conditionneront les possibilités de transport et de mise en commun des ressources de gestion. Une étude de pré faisabilité présentera les évaluations économiques, financières, techniques, sociales, institutionnelles, logistiques et environnementales de l'établissement d'un réseau et d'un centre de recyclage régional dans cette zone pour des flux de déchets spécifiques. • La première phase de l'étude de pré faisabilité consistera à effectuer une analyse des flux de matériaux importés et exportés et à estimer les quantités de matériaux disponibles pour la. Des audits des déchets seront réalisés pour déterminer les volumes totaux et les types de matériaux recyclables ainsi que les installations de recyclage dans chaque pays. • La deuxième phase examinera les options pour un réseau de recyclage régional pour des flux de déchets spécifiques (déchets électroniques, batteries Lithium-ion, pneus usagés et plastiques) et effectuera une évaluation de faisabilité de l'option la plus favorable. Le réseau de recyclage devrait comprendre des centres de stockage/traitement locaux, des installations de transbordement et de recyclage et prendre en charge la totalité ou une partie des matériaux de recyclage dans un ou plusieurs endroits de la région. • Les travaux comprendront une analyse de la demande de déchets recyclés et des marchés potentiels, ainsi que l'identification de solutions possibles. • Ensuite, l'évaluation de pré faisabilité sera réalisée pour déterminer l'option la plus favorable pour une installation de recyclage régionale sur la base d'évaluations techniques, environnementales, sociales, financières et économiques (par exemple, un centre pour les déchets électroniques/les batteries au lithium-ion à la Réunion ou à Maurice et un centre pour les pneus usagés à la Réunion ou à Madagascar, ainsi qu'une amélioration de la collecte/du stockage/du prétraitement/du compactage dans d'autres pays et du transbordement). • Enfin, le développement d'un guide pratique pour le secteur privé. Si la mise en place des centres régionaux est jugée faisable, la phase suivante pourra être consacrée à une étude de faisabilité complète et à la mise en œuvre

	du projet par l'opérateur privé intéressé et à la détermination des sources de financement. Le résultat escompté est une amélioration délibérée du pourcentage des flux de déchets ciblés qui sont collectés, traités et exportés vers les marchés internationaux à partir des îles.
Secteur	Déchets
Agence de mise en œuvre	COI
Parties prenantes	Agences de gestion des déchets, opérateurs de déchets, organismes de financement.
Chronologie	CT à MT

2.2.4. Priorité stratégique 4 : Observatoire et soutien à la collecte des données

Pour la transition vers une économie circulaire, il est essentiel de disposer de données précises sur les flux de déchets et de matières recyclables. L'accès à des données de qualité sur les déchets oriente les investissements et fournit la base nécessaire aux décideurs politiques et aux gouvernements pour prendre des décisions éclairées sur la gestion des déchets. Cela peut faciliter la mise en place d'initiative de recyclage, de meilleures infrastructures de gestion des déchets et d'initiative de réduction de la production de déchets.

La collecte de données précises sur les déchets, le recyclage et l'économie circulaire dans les petites îles se heurte à de nombreuses difficultés, notamment l'incohérence des définitions et des classifications des déchets, des matériaux recyclables et des activités liées à l'économie circulaire, ainsi que l'absence de normalisation de la collecte et de la communication des données. De nombreuses petites îles ne communiquent pas régulièrement de données sur les déchets et, par conséquent, les informations disponibles sont souvent obsolètes et manquent de cohérence. L'absence de système d'information sur la gestion des déchets signifie qu'il n'existe pas de base statistique complète et fiable pour l'élaboration de politiques, la planification, la gestion et le contrôle des déchets et des installations de traitement des déchets, fondés sur des données probantes. Le manque de connaissance des gisements de déchets à l'échelle régionale représente également une lacune importante dans le développement d'initiatives commerciales.

Pour relever le défi majeur que constitue le manque de données disponibles et fiables sur les déchets et l'économie circulaire pour guider le processus de planification, un **cadre régional de collecte, de suivi et de communication des données sur les déchets et l'économie circulaire** doit être élaboré afin de fournir une approche normalisée pour le suivi et la communication des données sur l'économie circulaire et les déchets pour les îles et la région. L'objectif de ce cadre est de garantir que les données sur les déchets et l'économie circulaire sont collectées, analysées et communiquées de manière cohérente et fiable dans toutes les îles.

A l'heure actuelle, aucune structure (à l'exception de l'observatoire des déchets de l'île de la Réunion) ne peut fournir d'informations sur les filières de traitement ainsi que sur les volumes de déchets traités. Des opérateurs privés sont présents dans la région avec des capacités de traitement parfois largement sous-utilisées. La mise en place de systèmes d'information sur les déchets dans tous les pays constitue un préalable à la centralisation des données au niveau régional. La mise en place d'un observatoire des déchets à l'échelle

régionale permettra de connaître les flux de déchets générés, collectés, valorisés et stockés dans la région et de suivre les coûts liés à la gestion des déchets. Un **Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire** est donc l'une des actions proposées pour pallier le manque d'information dans la région. L'observatoire régional permettra d'informer, de suivre et d'améliorer la connaissance des déchets et des flux de matières et également de favoriser les échanges entre professionnels dans le domaine de la gestion des déchets et de l'économie circulaire au niveau national et régional. L'objectif est également de partager les expériences et de démontrer les meilleures pratiques entre les différents pays de la région.

Action 4.1	Élaborer un cadre régional de collecte, de suivi et de communication de données sur les déchets et l'économie circulaire.
Description	Le cadre régional pour les déchets et l'économie circulaire décrira les principales exigences en matière de données, les méthodes recommandées pour collecter et analyser les données, et identifiera les principales parties prenantes et les partenaires qui seront impliqués dans le processus. L'élaboration du cadre sera réalisée en effectuant deux tâches fondamentales : • Une analyse documentaire des exigences actuelles en matière de suivi et de communication des données, des systèmes disponibles utilisés, tant dans les îles qu'au niveau international, et des recommandations stratégiques qui en découlent. • L'élaboration d'un registre d'indicateurs clés de performance (ICP) pour déterminer les indicateurs de performance nécessaires à la prise de décision, tout en tenant compte des ressources limitées et des difficultés de collecte de données rencontrées dans les Etats insulaires. • Un guide pour la collecte et l'analyse des données. • Formation de personnel et des formateurs en gestion des données et en suivi. • Mettre en place une plateforme de partage d'expérience et de compétence. • Mettre en place un cadre de concertation favorisant une meilleure collaboration entre les parties prenantes tout en garantissant la cohérence des actions afin de permettre un suivi plus inclusif et transparent des progrès. En fournissant un cadre complet, les pays de la région disposeront des informations nécessaires pour mettre en œuvre une gestion efficace des déchets et une prise de décision éclairée. Cela permettra également d'adopter une approche fondée sur les données pour justifier les objectifs d'investissement et identifier les besoins prioritaires. La mise en œuvre d'un cadre régional de collecte, de suivi et de communication de données sur la gestion des déchets et l'économie circulaire pour les îles garantira que les données sur les déchets et l'économie circulaire sont collectées, analysées et communiquées de manière cohérente et fiable dans l'ensemble de la région. Cette action comprendra également des campagnes de caractérisation des déchets et des flux de matières dans les îles où ces données ne sont pas disponibles.
Secteur	Transversal
Mise en œuvre	COI
Parties prenantes	Tous les opérateurs du secteur des déchets et les autorités publiques chargées de la gestion des déchets, les ministères de l'Environnement (unités dédiées à l'Économie circulaire), les bureaux de statistiques nationaux, UN Statistics Division (UNSD).
Chronologie	CT

Action 4.2	Mise en place d'un observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire.
Description	Il existe un manque cruel de données sur la gestion des déchets et l'économie circulaire. La mise en place d'un observatoire régional permettra de coordonner la collecte des données au niveau national et d'agréger ces données au niveau régional. Ces données agrégées pourront permettre de mettre en place des infrastructures de gestions de déchets régionales et des échanges pour la valorisation des déchets. Cette action comprendra les éléments suivants : • La COI mettra en place un comité de pilotage qui sera chargé de désigner les domaines d'intervention de l'observatoire. La COI collaborera avec l'observatoire de l'île de La Réunion, géré par l'agence d'urbanisme AGORAH, afin de bénéficier d'un retour d'expérience pour la conception d'un tel outil au niveau régional. Le comité de pilotage identifiera les partenaires nationaux et régionaux intéressés pour être administrateurs et/ou gestionnaires de l'observatoire régional. • Sur la base des données qui seront fournies par les structures nationales identifiées, une base de données sera construite au niveau régional et permettra la centralisation et l'harmonisation des informations ainsi que l'expertise régionale des données. Les données seront classées par type de déchets et de matières et l'analyse montrera les flux actuels de déchets et de matières ainsi que les perspectives d'évolution au niveau régional. Un site web de l'observatoire régional sera créé pour publier les données.
Secteur	Transversal
Agence de mise en œuvre	La COI identifiera un partenaire pour administrer l'observatoire régional après avoir obtenu le financement nécessaire.
Parties prenantes	Tous les opérateurs du secteur des déchets et les autorités publiques chargées de la gestion des déchets, les ministères de l'Environnement (unités dédiées aux CE), les offices statistiques, la Région Réunion, l'Agence d'urbanisme AGORAH. UNSD (United Nations Statistics Division).
Chronologie	MT

2.2.5. Priorité stratégique 5 : Programmes de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités.

Les programmes de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités constituent la pierre angulaire de la promotion d'une transition durable vers la circularité dans la région des îles de l'Afrique et de l'océan Indien. Bien que le potentiel de l'économie circulaire soit de plus en plus reconnu, la sensibilisation limitée des principaux groupes d'acteurs - gouvernements, entreprises, société civile et grand public - reste un obstacle majeur. La transition vers une économie circulaire nécessite un changement de mentalité de la part de tous les acteurs de la société par le biais de l'éducation et de la sensibilisation. En outre, il est nécessaire de combler les lacunes en matière d'expertise technique et de compréhension institutionnelle, qui entravent l'adoption effective et la transposition à plus grande échelle des pratiques circulaires dans divers secteurs. Le manque de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'éducation sur les avantages socio-économiques d'une économie circulaire rend plus complexe la transposition/traduction des idées d'économie circulaire en politiques et en modèles d'entreprise.

Cette priorité s'attaque directement à des défis tels que le manque de connaissances accessibles, le plaidoyer insuffisant en faveur des objectifs de l'économie circulaire et

l'absence d'initiatives cohésives de renforcement des capacités. Ces lacunes freinent non seulement les progrès, mais empêchent également la région de s'aligner sur les engagements internationaux, notamment les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les accords mondiaux sur le climat visant à réduire les déchets, à promouvoir l'utilisation efficace des ressources et à garantir la durabilité environnementale.

En donnant la priorité à la sensibilisation, au plaidoyer et au renforcement des capacités, la région vise à cultiver un écosystème de parties prenantes informées et habilitées, permettant des efforts de collaboration qui stimulent l'innovation, les investissements durables et les cadres politiques ayant un impact. Le succès dans ce domaine se traduirait par un discours régional unifié défendant la circularité, une capacité technique renforcée à tous les niveaux et une plus grande adhésion des parties prenantes aux initiatives d'économie circulaire. En fin de compte, cela positionnerait la région en tant que leader du développement durable, capable de tirer parti des pratiques circulaires pour relever les défis économiques et environnementaux les plus pressants.

Action 5.1	Élaborer un cadre régional pour l'éducation à l'économie circulaire à tous les niveaux d'enseignement et dans tous les systèmes d'EFTP.
Description	Cette action implique la conception d'un cadre régional cohérent pour intégrer les principes de l'économie circulaire dans les programmes d'enseignement aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire, ainsi que la réforme des systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) pour doter les apprenants de compétences en économie circulaire axées sur l'entrepreneuriat et la création d'emplois. Les étapes de la mise en œuvre de cette action sont les suivantes : • Engager les parties prenantes dans tous les États membres, en impliquant les ministères nationaux de l'Education, les autorités chargées de l'EFTP, les décideurs en matière d'éducation et les principales autorités locales chargées de l'éducation. • Cartographier les initiatives actuelles en matière d'éducation et d'EFTP liées aux thèmes de la durabilité environnementale afin d'établir une base de référence pour combler les lacunes et saisir les opportunités. • Former un groupe de travail régional composé de décideurs en matière d'éducation, de concepteurs de programmes, d'experts en économie circulaire et de représentants d'institutions d'EFTP. • Faciliter les tables rondes régionales réunissant les parties prenantes concernées. Ces discussions porteront sur l'alignement des besoins locaux sur les meilleures pratiques mondiales en matière d'enseignement des concepts de l'économie circulaire et des compétences entrepreneuriales. • Produire des guides et des cadres qui soient à la fois normalisés pour une cohérence régionale et adaptables aux spécificités culturelles, environnementales et économiques propres à chaque État insulaire. • Piloter des programmes d'enseignement intégrés sur l'économie circulaire dans certains établissements primaires, secondaires, tertiaires et d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP). Cela impliquera également la formation de formateurs, le déploiement de ressources et d'outils pédagogiques, ainsi que l'intégration des principes de l'économie circulaire dans les cours existants, tels que les sciences, l'économie et la technologie. Pour les établissements d'enseignement supérieur, l'économie circulaire peut être développée en tant que

	cours de base dans les programmes de sciences du climat et de l'environnement. Un solide mécanisme de suivi et d'évaluation sera mis en place pendant la phase pilote afin d'évaluer l'efficacité des programmes et d'identifier les domaines à améliorer. Le retour d'information de la phase pilote sera utilisé pour affiner le cadre, qui sera ensuite élargi pour une mise en œuvre plus large dans la région. Enfin, la COI travaillera avec l'UNESCO et d'autres partenaires internationaux pour obtenir le soutien technique et financier nécessaire à la durabilité et à l'extension de cette initiative. Cette action s'appuiera également sur les travaux de l'Alliance des îles d'Afrique et de l'océan Indien contre la Pollution Plastique. Les Etats pourront ainsi s'inspirer des modèles éprouvés, afin d'adopter les meilleures pratiques et stratégies adaptées à leurs contextes spécifiques.
Secteur	Transversal
Mise en œuvre	La COI, en partenariat avec l'Alliance AIODIS contre la pollution des océans ¹⁹ .
Parties prenantes	Ministères nationaux de l'Education, ministères nationaux du Commerce et du travail, universités, établissements d'EFTP, établissements de formation des enseignants, ONG locales axées sur l'éducation et le développement durable, partenaires du secteur privé, associations d'entreprises, Alliance des îles d'Afrique et de l'océan Indien contre la Pollution Plastique.
Chronologie	CT à MT

Action 5.2	Créer une plateforme régionale d'économie circulaire²⁰ offrant des ressources, des outils et des formations adaptés aux principaux groupes de parties prenantes.
Description	Cette plateforme servira de centre de référence où les parties prenantes des gouvernements nationaux et locaux, les entreprises, les organisations de la société civile et le grand public pourront accéder à des documents qui les aideront à comprendre et à adopter les principes de l'économie circulaire. Pour commencer, une évaluation complète des besoins sera menée en collaboration avec les parties prenantes régionales afin d'identifier les lacunes spécifiques en matière de ressources et de capacités auxquelles chaque groupe est confronté dans le cadre de la transition vers la circularité, au moyen d'une enquête. Cette évaluation permettra de s'assurer que la plateforme est développée de manière à répondre directement aux besoins de ces différents groupes, afin de garantir sa pertinence et de maximiser son impact. La plateforme hébergera une variété de ressources, y compris, mais sans s'y limiter, des boîtes à outils interactives, des guides sur les pratiques d'économie circulaire, des études de cas d'initiatives d'économie circulaire réussies, des cadres réglementaires et des modules éducatifs. Un contenu adapté sera développé pour chaque groupe cible. Par exemple, les gouvernements recevront des recommandations politiques, des lignes

¹⁹ Grâce à la campagne de sensibilisation menée dans le cadre du programme AIODIS, la COI et son partenaire Soapbox ont établi un partenariat régional avec toutes les ONG locales impliquées : L'Alliance AIODIS contre la pollution des océans. D'ici 2025, l'alliance vise à faciliter l'éducation au développement durable dans 250 écoles pour 25 000 apprenants, inspirer les apprenants avec des carrières dans l'économie bleue/verte/circulaire, développer et distribuer du matériel d'alphabétisation environnementale à 25 000 apprenants, former 1 000 enseignants à l'intégration de l'éducation à l'environnement dans les programmes existants, aider à l'installation de 100 systèmes de gestion des déchets dans les écoles et les communautés, y compris l'éducation à la pensée circulaire (recyclage et upcycling).

²⁰ Il existe plusieurs plateformes internationales telles que le Global Partnership on Plastic Pollution and Marine Litter, le GIZ Waste Flow Diagram Data Portal et la boîte à outils sur la REP de PREVENT Waste Alliance. Il conviendrait d'assurer l'alignement et/ou l'intégration avec ces plateformes.

	directrices réglementaires et des cadres pour l'intégration des principes de l'économie circulaire dans la législation nationale et locale. Les entreprises, quant à elles, auront accès aux meilleures pratiques sectorielles, aux études de faisabilité, aux opportunités de marché et aux modèles financiers qui soutiennent les modèles d'entreprise circulaires. Les groupes de la société civile et le grand public bénéficieront d'un contenu éducatif conçu pour sensibiliser, faciliter la compréhension et promouvoir les actions individuelles et communautaires qui contribuent à la circularité. Outre ces ressources, la plateforme offrira des possibilités de formation sous différents formats, tels que des webinaires, des cours en ligne et des ateliers. Ces modules de formation seront élaborés avec l'aide d'experts en économie circulaire et s'adresseront à différents niveaux de connaissances, des débutants aux praticiens avancés. Des événements en ligne, tels que des conférences, des ateliers et des séminaires, seront organisés régulièrement, pour réunir les parties prenantes afin qu'elles partagent leurs connaissances, discutent des défis et explorent des solutions innovantes pour la mise en œuvre de l'économie circulaire. Ces ateliers pourraient porter sur les défis et les opportunités uniques auxquels sont confrontées les entreprises dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'alimentation, les déchets, le tourisme et la pêche. Par exemple, un atelier pourrait se concentrer sur les modèles d'entreprises circulaires dans un secteur spécifique, en fournissant des conseils et des outils sur mesure pour aider les participants à concevoir des plans de travail d'économie circulaire réalisables pour leurs organisations. En outre, la plateforme pourrait accueillir des programmes de "formation des formateurs" afin d'étendre la portée de ces efforts. En dotant les conseillers d'entreprise de connaissances avancées et d'outils pratiques, ces sessions garantiraient que les principes de l'économie circulaire soient diffusés en cascade dans les régions et les secteurs, créant ainsi un effet multiplicateur. Les conseillers d'entreprise seraient mieux placés pour soutenir les entreprises dans leurs transitions circulaires, favorisant ainsi le changement et l'impact à long terme. Pour favoriser la mise en réseau et la collaboration, la plateforme proposera des forums de discussion, des événements de mise en réseau virtuels et des espaces de projets collaboratifs où les parties prenantes pourront se connecter, partager leurs expériences et établir des partenariats. Celle-ci pourra également servir à organiser des voyages d'étude dans les pays de la région qui sont à un stade avancé de l'économie circulaire (par exemple, La Réunion, Singapour). L'objectif sera de créer des communautés de pratique sur différents sujets tels que les modèles d'entreprise circulaires, les déchets organiques, le financement de l'économie circulaire, etc. (ces sujets pourraient être déterminés au moyen d'enquêtes envoyées aux parties prenantes concernées par l'économie circulaire dans la région). La plateforme fournira également un répertoire d'experts et de consultants en économie circulaire qui pourront offrir un soutien technique et des conseils aux entreprises, aux gouvernements et aux groupes de la société civile. Étapes de la mise en place de la plateforme : • Lancer une enquête pour évaluer les besoins des parties prenantes, leurs lacunes en matière de capacités et identifier les communautés de pratiques. • Mettre en place une plateforme web et/ou un centre régional d'excellence en économie circulaire, ouvert(e) où : (1) les utilisateurs peuvent s'inscrire et se présenter, ou simplement rechercher des organisations enregistrées, leurs intentions et leurs concepts de projet ; (2) les utilisateurs peuvent communiquer entre eux via une fonction de chat ; (3) les utilisateurs peuvent partager du contenu, organiser des sessions de formation, des ateliers et des événements par le biais de la plateforme.
--	---

	Inviter les organisations à participer, à s'inscrire et à utiliser la plateforme en la diffusant par le biais de campagnes régionales et nationales ainsi que par l'intermédiaire de fédérations d'entreprises et d'industries, et de hub d'entreprises.
Secteur	Transversal
Mise en œuvre	COI
Parties prenantes	Gouvernements nationaux et locaux, ministères de l'Environnement et de l'Education, entreprises, organismes de recherche, organisations de la société civile, institutions universitaires, médias, agences internationales de développement et experts en économie circulaire, partenaires du secteur privé proposant des solutions technologiques et prestataires de formation en l'économie circulaire.
Chronologie	CT

Action 5.3	Mettre en place un groupe de plaidoyer dédié, sous l'égide de la COI pour l'économie circulaire.
Description	La création d'un groupe de plaidoyer spécialisé, sous l'égide de la Commission de l'océan Indien (COI), est une étape cruciale pour galvaniser le soutien régional et garantir des partenariats externes afin d'encourager les initiatives en matière d'économie circulaire. Ce groupe sera spécifiquement chargé de représenter l'agenda de l'économie circulaire de la région sur la scène mondiale, en veillant à ce que les besoins et les progrès de la région soient communiqués de manière cohérente aux parties prenantes internationales, y compris les organismes donateurs, les institutions financières internationales et les partenaires de développement. Le groupe de plaidoyer sera constitué de représentants clés de la COI, des ministères nationaux concernés et d'experts externes en économie circulaire et en développement durable. Son rôle principal sera de forger des relations stratégiques avec les parties prenantes internationales, en tirant parti de ces connexions pour promouvoir les objectifs de la région en matière d'économie circulaire et attirer des opportunités de financement. Cela impliquera des efforts de sensibilisation réguliers, notamment des réunions de haut niveau comme le Traité international contre la pollution plastique et la Conférence des Nations unies sur les océans²¹, la participation à des forums et conférences internationaux, et la publication de documents de sensibilisation mettant en évidence la vision et les priorités de la région en matière d'économie circulaire. En outre, le groupe de plaidoyer jouera un rôle clé dans la promotion de l'assistance technique et des ressources pour le renforcement des capacités, afin de soutenir la transition de la région vers l'économie circulaire. Le groupe travaillera en étroite collaboration avec les partenaires de développement, en veillant à ce qu'ils comprennent les besoins spécifiques de la région et puissent y répondre par un soutien approprié, qu'il s'agisse de financement, d'expertise technique ou de projets de collaboration. Il contribuera également à identifier et à mettre en évidence des études de cas réussies dans la région, démontrant les avantages tangibles des pratiques d'économie circulaire et plaidant en faveur d'investissements supplémentaires dans les initiatives circulaires. Un expert en plaidoyer, dédié à ce travail au sein de l'unité d'économie circulaire de la COI, assurera la coordination du groupe.
Secteur	Transversal
Mise en œuvre	COI (Groupe de plaidoirie)

²¹ L'Alliance des Petits Etats Insulaires (AOSIS), qui incluent le Cap Vert, Sao Tomé et Principe, la Guinée Bissau, les Comores et Maurice, défend une position claire lors des négociations sur le traité international contre la pollution plastique.

Parties prenantes	Institutions financières internationales, ONG internationales, partenaires de développement, bailleurs de fonds, ministères nationaux compétents (Environnement, Economie), AOSIS, OACPS, UICN.
Chronologie	CT

Action 5.4	Obtenir l'adhésion du plus haut niveau de gouvernement et renforcer les capacités du secteur public
Description	La méconnaissance des enjeux et des avantages par les décideurs politiques, en particulier au plus haut niveau de l'État, est considérée comme l'un des principaux obstacles à la transition vers une économie circulaire. L'économie circulaire est un nouveau concept dans l'élaboration des politiques. Le défi consiste à susciter l'adhésion des décideurs politiques tout en renforçant leur capacité à mener à bien les transformations requises. Les objectifs de cette action sont les suivants : • Établir des arguments socio-économiques solides en faveur de l'économie circulaire dans tous les pays (par exemple, en quantifiant l'augmentation du PIB et le nombre d'emplois créés au moyen d'une modélisation macro-économique). Les études montreront aussi explicitement la synergie entre l'économie circulaire et le programme de lutte contre le changement climatique, et identifieront la promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation efficace des ressources dans le cadre des contributions déterminées au niveau national. • Par le biais d'ateliers, utiliser les études susmentionnées pour s'assurer de l'engagement des plus hautes instances gouvernementales à intégrer les principes de l'économie circulaire dans les politiques existantes et nouvelles. Ces ateliers s'adresseront aux ministres, aux responsables d'organisations et aux hauts fonctionnaires de tous les pays qui peuvent intervenir au niveau de la politique et pendant sa mise en œuvre. • Développer un programme de formation des formateurs afin d'accroître les capacités de formation en matière d'économie circulaire pour les décideurs politiques dans différents ministères clés (tels que les finances, l'industrie, l'économie bleue, le tourisme, l'agriculture, les infrastructures et l'environnement) dans toute la région. • Inscrire l'économie circulaire à l'ordre du jour des réunions de haut niveau de la COI.
Secteur	Transversal
Mise en œuvre	COI (Groupe de plaidoirie)
Parties prenantes	Décideurs politiques, formateurs, universités, médias.
Chronologie	CT

Action 5.5	Mettre en place un programme et un hub régional de collaboration en matière de recherche et innovation entre les universités sur l'économie circulaire
Description	Les îles partagent des problématiques communes, notamment en termes de changement climatique, d'économie bleue, de gestion des ressources, de gestion des déchets, de sécurité alimentaire et énergétique, et de tourisme durable. La recherche et l'innovation sont essentielles pour combler les lacunes en matière de connaissances et développer des solutions technologiques spécifiques. Les capacités de recherche et d'innovation et les partenariats de recherche et d'innovation doivent être renforcés pour garantir un développement régional résilient.

	En cohérence avec la stratégie régionale de recherche et d'innovation de l'océan Indien, le programme de collaboration régionale en matière de recherche et d'innovation financera la collaboration entre les universités régionales et internationales, l'industrie et d'autres prestataires d'enseignement supérieur afin d'aider les universités régionales à développer leurs capacités en matière de recherche dans le domaine de l'économie circulaire. Le programme visera à fournir la recherche, l'innovation et les bases de données nécessaires pour faire évoluer la région vers une économie plus résiliente. • Les activités de recherche s'inscriront dans les catégories suivantes : Recherche collaborative sur les questions régionales liées à l'économie circulaire qui, en particulier, aborde les lacunes, l'analyse, la synthèse et l'évaluation. • Recherche collaborative conçue en collaboration avec les parties prenantes pour l'innovation (gouvernements, entreprises et ONG) et dont les résultats sont exploitables. • Recherche appliquée ciblée pour illustrer/mettre en avant les actions/initiatives d'économie circulaire au niveau local, comme modèle pour un déploiement national. Les projets de recherche et d'innovation seront sélectionnés à travers un processus concurrentiel lors de cycles de sélection annuels, et le financement les soutiendra sur une période de trois à cinq ans. Un système d'incitations pourrait également être mis en place pour que les universités introduisent des programmes de recherche et d'innovation et des cursus concernant l'économie circulaire, par exemple des subventions pour la recherche scientifique, des subventions pour les laboratoires/studios de conception, des subventions pour l'activité des associations universitaires, des concours pour les thèses d'ingénieur et de master sur l'économie circulaire en coopération avec des entrepreneurs, des scientifiques et des institutions publiques, etc. Le programme sera géré par un conseil de gestion du programme, un secrétariat et un groupe consultatif stratégique. Le conseil de gestion du programme sera responsable de la gestion du programme et de la réalisation de ses objectifs. L'une de ses premières actions consistera à définir un programme de recherche et d'innovation à long terme sur l'économie circulaire, par le biais d'un processus consultatif impliquant des experts de différents domaines. Le secrétariat sera responsable de la gestion du programme au nom du conseil d'administration, y compris de la gestion financière et de l'octroi des subventions. Un conseil consultatif, composé de représentants du monde universitaire, de l'industrie et du secteur politique, fournira des conseils et des orientations au programme. Le programme aboutira également à un hub régional de recherche et innovation sur l'économie circulaire qui pourra accueillir des start-ups et chercheurs innovants de la région dans le domaine de l'économie et de leur offrir les espaces et outils nécessaires à leur recherche et développement. Ce programme peut s'appuyer sur les actions menées dans ce domaine par le projet ExPLOI.
Secteur	Transversal
Agence de mise en œuvre	La COI, en partenariat avec le réseau régional des instituts de recherche et innovation de l'océan Indien, un institut de recherche ou une université de la région.
Parties prenantes	Organismes publics de recherche, établissements publics d'enseignement supérieur, groupes professionnels et scientifiques, associations d'entreprises, agences de financement, Commission océanographique intergouvernementale (IOC) de l'UNESCO.
Chronologie	CT

Action 5.6	Faciliter la participation des jeunes et des femmes dans l'économie circulaire
Description	L'implication des femmes dans l'économie varie entre les pays de la région. Leur niveau d'accès à la finance, à l'éducation et à des postes à haute responsabilité varie également. Les jeunes souffrent de taux de chômage importants dans la région. Dans la majorité de ces pays, plus de 10% des jeunes sont sans emploi. Il convient donc de faciliter la participation des jeunes et des femmes dans la transition vers l'économie circulaire, pour rendre celle-ci inclusive. De plus, ces populations dynamiques jouent un rôle important dans le développement de l'économie verte et circulaire dans la région. Les femmes et les jeunes sont à l'origine de nombreuses initiatives et innovations clés pour le développement de l'économie circulaire à travers les secteurs d'activité. Pour faciliter leur participation, il faudrait : • Renforcer leurs capacités sur le sujet de l'économie circulaire en leur facilitant l'accès à des formations gratuites. • Les équiper avec les outils liés aux modèles d'entreprises circulaires et à l'accès au financement, via des formations spécifiques. • Assurer des conditions d'accès simplifiées pour les jeunes et les femmes aux fonds liés à l'économie circulaire.
Secteur	Transversal
Agence de mise en œuvre	COI
Parties prenantes	UN Women, UNICEF, Ministère en charge des questions de genre, Ministères de la Jeunesse.
Chronologie	CT

Action 5.7	Elaborer une formation technique régionale sur les technologies de production d'énergie renouvelable décentralisées
Description	L'intérêt pour les systèmes d'énergie renouvelables décentralisés grandit dans les îles puisqu'il permet aux communautés isolées de se procurer de l'énergie et de ne pas dépendre des réseaux nationaux qui ne sont pas fiables dans tous les pays de la région. Néanmoins, les utilisateurs manquent généralement de connaissances pour utiliser efficacement ces technologies, les réparer et développer des modèles d'entreprise viables autour d'elles. Ainsi, des formations techniques sur ces systèmes énergétiques devraient être organisés dans toute la région. Pour établir cette formation, il faudrait : • Identifier les systèmes énergétiques prioritaires (ex : panneaux photovoltaïque, système de biogaz anaérobie) • Analyser les besoins des utilisateurs actuels et potentiels en termes de renforcement des capacités. • Développer une formation pour les technologies prioritaires identifiées. • Cibler des communautés prioritaires pour délivrer ces formations.
Secteur	Energie
Mise en œuvre	COI
Parties prenantes	Ministères de l'Energie, Autorités Nationales de l'Energie, entreprises du secteur de l'énergie, les ONG, l'Agence Internationale de l'Energie.
Chronologie	CT à MT

2.2.6. Priorisation des actions

Les critères suivants ont été utilisés pour classer par ordre de priorité les 28 actions du plan d'action :

a. **Temps nécessaire pour développer l'action** (court terme, CT (< 2 ans) ; court à moyen terme, CT à MT (2-5 ans) ; moyen terme, MT (> 5 ans)). 14 actions sont prévues à court terme, 9 à court et moyen terme et 5 à moyen terme.

b. **Enjeu pour le développement de l'économie circulaire dans la région**, qui inclut :

Le potentiel de facilitation des autres actions : Les actions de la priorité stratégique 2 (Orientation institutionnelle, technique et juridique) et de la priorité stratégique 5 (Programmes de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités) sont des éléments clés pour les autres actions et sont donc classées comme étant élevées. Le financement est un moyen de servir les objectifs et dépend des conditions favorables. Les actions de cette priorité stratégique sont classées de moyennes à élevées.

Le niveau de soutien régional : Il s'agit de mesurer le degré de soutien régional à l'action, sur la base de l'examen de documents, des discussions lors de l'atelier de validation, des commentaires reçus sur les documents et d'entretiens avec diverses parties prenantes au cours de la préparation de ce plan d'action.

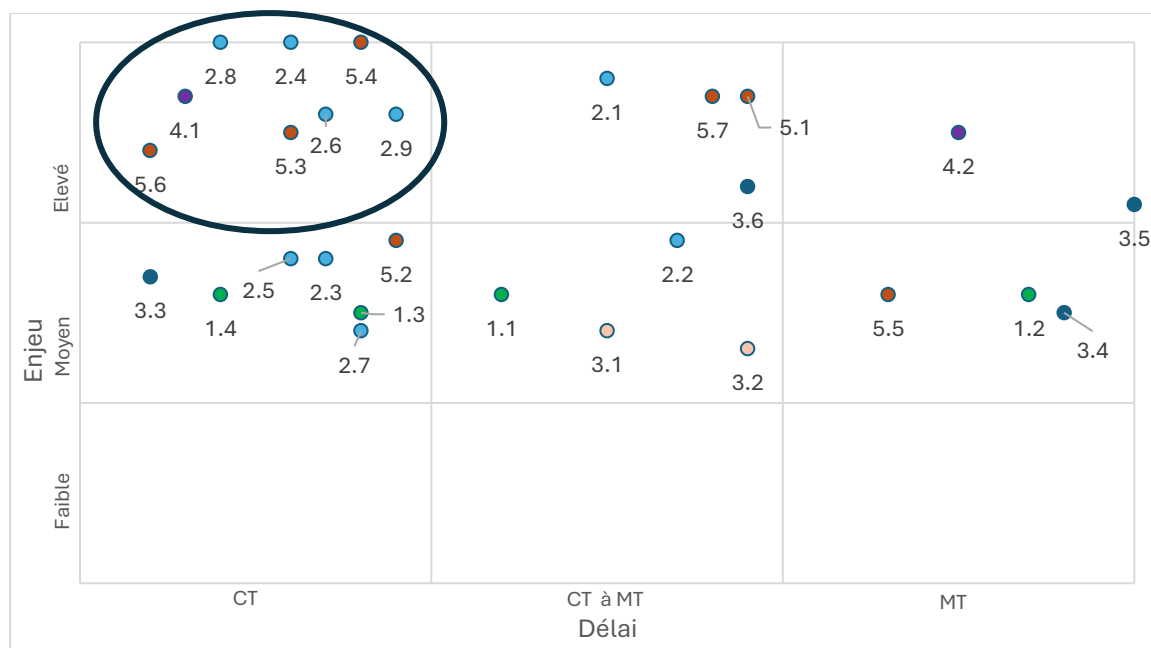
Les actions ont été noté de 1 à 3 pour les critères a. et b. L'échelle est la suivante :

- Pour la temporalité : Court terme = 0 à 1 ; Court à moyen terme = 1 à 2 et Moyen terme = 2 à 3.
- Pour l'enjeu : Faible = 0 à 1 ; Moyen = 1 à 2 et Elevé = 2 à 3.

Le Graphique 2-2 est la matrice de priorisation qui indique les actions en fonction de leur note pour les deux critères. Les actions de court terme avec un enjeu élevé représentent donc les actions les plus prioritaires. Pour assurer le démarrage effectif de la transition vers l'économie circulaire dans la région, il est fortement recommandé de donner la priorité à la mise en œuvre des 8 actions suivantes à court terme qui sont entourées en bleu dans la matrice de priorisation :

- **2.4 : Élaborer des orientations pour le développement d'alternatives aux emballages en plastique dans les îles.**
- **2.6 : Établir des orientations sur la manière de mettre en place un mécanisme institutionnel fonctionnel et un cadre de gouvernance pour guider. Piloter en interne et contrôler la transition vers l'économie circulaire**
- **2.8 : Développer un guide sur les techniques de gestion rationnelle de la ressource en eau applicables au contexte des îles**
- **2.9 : Valoriser et intégrer les savoir-faire traditionnels dans la transition vers une économie circulaire**
- **4.1 : Élaborer un cadre régional de collecte, de suivi et de communication de données sur les déchets et l'économie circulaire**
- **5.3 : Mettre en place un groupe de plaidoyer dédié au sein de la COI pour l'économie circulaire.**
- **5.4 : Obtenir l'adhésion du plus haut niveau de gouvernement et renforcer les capacités du secteur public**
- **5.6 : Faciliter la participation des jeunes et des femmes dans l'économie circulaire**

Graphique 2-2 Matrice de priorisation des actions



2.3. Cadre de mise en œuvre : L'unité d'économie circulaire de la COI et le groupe de travail régional d'experts pour l'économie circulaire

Afin de garantir une mise en œuvre efficace des priorités et actions stratégiques, une **gouvernance claire** est nécessaire pour :

- Coordonner la mise en œuvre.
- S'engager avec les parties prenantes concernées, afin de renforcer la collaboration et de plaider en faveur de progrès ambitieux en matière d'économie circulaire.
- Rassembler l'expertise nécessaire pour prendre des décisions en connaissance de cause.
- Suivre les progrès de la mise en œuvre de ce plan d'action.

Pour la coordination quotidienne de la mise en œuvre, en cohérence avec le texte en vigueur à la COI, le domaine d'intervention 2, qui a la charge de la coordination et de la promotion de l'économie bleue et circulaire, doit prévoir **une unité dédiée à l'économie circulaire**.

Cette unité d'économie circulaire sera en charge de :

- Coordonner les différentes actions avec les co-exécutants, fournir des orientations stratégiques et garantir la collaboration, l'engagement et la cohérence entre les États membres.
- S'adresser aux donateurs et aux fondations philanthropiques pour financer les actions au niveau régional et national en matière d'économie circulaire, en particulier pour les pays ayant déjà commencé à adopter ce modèle.

- Fournir une assistance technique aux États membres en recrutant des consultants locaux et internationaux sur des sujets spécifiques, en fonction des besoins.
- Plaider en faveur du développement et de l'harmonisation de la politique d'économie circulaire au niveau national et international.
- Suivre les progrès de la mise en œuvre du plan d'action régional pour l'économie circulaire en coopération avec le groupe de travail régional d'experts sur l'économie circulaire.
- Présider les réunions du groupe de travail régional d'experts sur l'économie circulaire.

Cette unité s'appuiera sur un coordinateur, un expert en mobilisation de ressources, un expert en plaidoyer et un expert en économie circulaire. Pour ce faire, outre la possibilité d'explorer l'articulation avec les postes existants et les projets en cours au sein du secrétariat général de la COI, comme l'expert en mobilisation de ressources et en économie circulaire, il s'avère indispensable d'assurer la pérennisation de l'unité.

Un groupe de travail régional d'experts sur l'économie circulaire a été lancé officiellement durant l'atelier de validation de ce Plan d'Action le 28 janvier 2025. Il veillera à maintenir l'élan, à suivre les nouvelles évolutions dans le domaine de l'économie circulaire, à fournir des mises à jour sur les progrès réalisés et à traiter les défis potentiels liés à la mise en œuvre.

- Ce groupe tiendra des réunions semestrielles pour :
- Renforcer la collaboration et les partenariats régionaux en offrant une plateforme permanente pour des échanges fréquents ;
- Renforcer le dialogue sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et les défis potentiels rencontrés, ainsi que l'échange de bonnes pratiques ;
- Soutenir le processus d'harmonisation des politiques et des préoccupations commerciales inter/extrarégionales dans la région ;
- Trouver des solutions techniques et spécifiques à la région pour résoudre les problèmes régionaux et soutenir la mise en œuvre d'actions aux niveaux régional et national.

Ce groupe comprend des experts régionaux de l'économie circulaire, des États membres, des institutions internationales et des donateurs, des organisations régionales et des communautés économiques régionales. Les Termes de Références du groupe de travail d'experts (incluant la liste des membres) sont présentés dans l'Annexe 3.

Comme indiqué pour chaque action, **d'autres parties prenantes**, qui ne font pas forcément faire partie du GTE régional d'économie circulaire, seront également impliquées en tant que porteurs ou partenaires dans des projets spécifiques. Ces parties prenantes peuvent être :

- Des parties prenantes nationales (ministères de l'Environnement, ministères des Finances, ministères du Commerce, ministères sectoriels, chambres de commerce, douanes, ONG, municipalités, banques commerciales).
- Des partenaires stratégiques (par exemple ZLECAf, ARSO, UE, ADEME, Région Réunion, AVCOI, Cap Business Océan Indien, Organisation Internationale de la Francophonie, etc.).

- Des partenaires de connaissance (par exemple, ADEME, ACEN, ACEA, IORA, WIOMSA, ALU, Fondation Ellen MacArthur, etc.).
- Des acteurs du financement du développement (par exemple, le FVC, le PNUE, le PNUD, l'AFD, l'UNECA, l'UE, la GIZ, la Banque mondiale, la BAD, l'ONUDI, USAID, la FAO, FIDA, la JICA, SIDA, etc.).
- Des partenaires philanthropiques (Fondation Coca-Cola, etc.).

D'une manière générale, **la mise en œuvre** devra se concentrer sur les **3 piliers** suivants :

- Créer des conditions équitables en soutenant les États insulaires au stade précoce d'adoption pour qu'ils deviennent des pays en transition modérée vers une économie circulaire.
- Soutenir les pays en transition modérée pour qu'ils deviennent des pionniers de l'économie circulaire dans la région.
- S'appuyer sur l'expertise et la volonté de collaboration de l'île de La Réunion pour accroître les connaissances en matière d'éducation permanente dans la région.

2.4. Plan de mobilisation des ressources

Ce plan d'action nécessitera la disponibilité d'un financement conséquent pour permettre à la Commission de l'océan Indien de mettre en œuvre les différentes actions et développer ses ressources humaines afin de les coordonner efficacement. Actuellement, la plupart des projets de la Commission de l'océan Indien sont financés par la France, via l'AFD et l'Union européenne. La France couvre jusqu'à 40 % de la capacité opérationnelle de la COI. Pour exécuter ce plan, la COI devra continuer à collaborer avec l'AFD et l'UE. L'AFD met davantage l'accent sur la gestion des déchets et le partage de connaissances, tandis que l'UE privilégie la construction et le tourisme. Cependant, elle devra également élargir sa base de bailleurs, car le financement actuel provenant de la France pourrait diminuer à l'avenir. Par ailleurs, il demeure incertain que le soutien financier de l'UE soit maintenu dans les mêmes conditions sous la direction de la nouvelle Commission européenne.

Néanmoins, la COI a également bénéficié de financements d'autres partenaires tels que la Banque mondiale, notamment dans le domaine de l'économie circulaire à travers les projets SWIOFISH 1 et 2, ainsi que de la FAO et du FIDA pour des projets agricoles et de la JICA pour la connectivité maritime. Ces collaborations doivent être renforcées autour des priorités de ces donateurs.

La Banque mondiale, qui met l'accent sur l'économie bleue, pourrait être mobilisée pour des projets d'économie circulaire avec des impacts sur l'économie bleue. Elle pourrait également devenir un allié clé dans le développement d'une éventuelle obligation régionale pour l'économie bleue. La Banque mondiale a soutenu le développement d'obligations bleues en Asie de l'Est, en Europe de l'Est et en Amérique latine par l'intermédiaire de la Société financière internationale et explore actuellement les possibilités de marché de l'économie bleue en Afrique. Ces obligations pour l'économie bleue pourraient être conçues afin de financer des projets d'économie circulaire générant des résultats significatifs dans le domaine de l'économie bleue. La FAO et le FIDA pourraient participer à des projets d'agriculture circulaire, notamment à l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre les pertes alimentaires après récolte, un sujet sur lequel la FAO a récemment travaillé au Kenya. Ils pourraient également avoir un rôle à jouer dans la collecte de statistiques sur l'économie circulaire et l'agriculture. La JICA a participé à

l'élaboration d'études sur les déchets et les investissements dans les infrastructures de gestion des déchets, ainsi que dans les secteurs de la pêche. Elle pourrait également s'intéresser au financement de certaines actions liées à la gestion des déchets. D'autres partenaires potentiels pourraient être identifiés, comme ceux mentionnés ci-dessous :

Tableau 2-1 Partenaires financiers et thèmes d'intérêt

Partenaire financier	Thème d'intérêt potentiel	Justification
Fonds vert pour le climat	Tous	Le Fonds vert pour le climat représente une opportunité de financement intéressante, d'autant plus que le COI est désormais une organisation accréditée. Un délai supplémentaire pourrait être nécessaire avant que la COI puisse accéder à ces fonds.
GIZ	Projets d'économie circulaire avec un résultat d'économie bleue	La GIZ finance <i>Our Blue Future</i> , une initiative multipartite qui vise à promouvoir une économie bleue inclusive et durable dans la région de l'océan Indien occidental. Dans le cadre de l'OBF, une équipe d'innovation dédiée à l'économie circulaire a été mise en place.
UICN	Plastiques	L'UICN soutient les pays dans la négociation du traité INC sur les plastiques et pourrait également soutenir la COI dans ses activités de plaidoyer en faveur de ce traité. Par ailleurs, l'UICN met en œuvre le projet IslandPlas, intitulé 'Advancing Circular Solutions to Plastic Pollution in African Islands' ('Faire progresser les solutions circulaires à la pollution plastique dans les îles africaines'). De plus, l'UICN soutient l'initiative du Great Blue Wall, visant à renforcer la résilience des écosystèmes marins et côtiers à travers l'Afrique, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution plastique et à la préservation de la biodiversité dans l'océan Indien occidental.
Le partenariat End Plastic Pollution International Collaborative (EPPIC)	Plastiques	Le programme de subvention fournit aux entités nationales d'Amérique latine et d'Afrique subsaharienne les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre des interventions adaptées au contexte local, tant en amont qu'en aval, afin de réduire de manière significative la pollution plastique et de promouvoir les solutions circulaires. Il pourrait soutenir des actions visant le

		développement d'alternatives au plastique.
SIDA	Plastiques	L'Agence suédoise de coopération internationale au développement, soutient l'Association de Sciences Marines de l'Océan Indien (WIOMSA) depuis plus de 30 ans, notamment à travers des travaux récents sur les déchets plastiques marins.
Fondation Coca Cola	Plastiques	La Fondation Coca-Cola a financé le projet IslandPlas à hauteur de 10 millions de dollars US.
IRD	Tous	L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) est un acteur clé dans le soutien aux projets de développement durable. En partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), l'IRD finance des évaluations d'impact de projets de développement, renforçant ainsi les compétences des chercheurs locaux et enrichissant le dialogue avec les pouvoirs publics. L'IRD pourrait favoriser la collaboration avec des chercheurs et institutions locales sur des projets de recyclage, de gestion des ressources naturelles et la valorisation des déchets, et des financements de pilotes dans le cadre des appels à projets liés à l'économie circulaire et au développement durable.
OIF/ IFDD	Projets sur l'économie verte, la gestion des déchets et l'adaptation au changement climatique.	L'Organisation Internationale de Francophonie (OIF), via son Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), soutient les États francophones dans la transition écologique, notamment sur l'économie circulaire via le Fonds pour l'économie circulaire dans la Francophonie. En finançant des projets de renforcement des capacités et d'innovation, elle pourrait être un partenaire clé pour la COI dans la mise en œuvre du PAEC, en facilitant le plaidoyer, la structuration des filières et la mobilisation des ressources, avec la possibilité d'intégrer l'initiative dans les travaux du Réseau francophone de l'innovation (FINNOV) ou du Réseau des acteurs francophones de l'économie circulaire (RAFEC)
PNUE	Plastiques	Le PNUE, à travers le programme ISLANDS et d'autres initiatives,

		soutient la gestion des déchets et la transition écologique dans les petits États insulaires. Il pourrait être un partenaire clé pour la COI en apportant une expertise technique, un appui au plaidoyer et des financements pour la mise en œuvre du PAEC, notamment sur l'économie circulaire et la réduction de la pollution plastique.
PNUD	Tous	Le PNUD apporte un soutien technique et financier aux stratégies nationales et régionales, notamment en matière de développement durable et d'économie circulaire. Il pourrait appuyer la COI dans la mise en œuvre du PAEC en mobilisant des financements, en renforçant les capacités des acteurs locaux et en facilitant l'intégration des priorités environnementales dans les politiques publiques.
BAD/ACEF	Projets de gestion durable des déchets, de recyclage et d'innovation circulaire	La Banque Africaine de Développement (BAD) soutient la transition vers l'économie circulaire à travers des fonds comme la Facilité pour l'économie circulaire d'Afrique (ACEF) et divers programmes spécifiques. ACEF pourrait appuyer les gouvernements des pays de la COI pour le développement de projets dans les secteurs de l'agroalimentaire, les textiles, l'électronique, les emballages et la construction. La BAD pourrait soutenir le développement d'infrastructures de déchets ou agricoles.
ONUDI	Filières industrielles circulaires	L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) accompagne le développement des filières industrielles circulaires en soutenant l'innovation, l'efficacité des ressources et l'intégration des principes de l'économie circulaire dans les industries. Elle pourrait appuyer la COI à travers des programmes ciblés sur l'écoconception, le recyclage et la valorisation des déchets industriels.
Chine	Infrastructures	La Chine finance de nombreux projets en Afrique dans le cadre du développement durable et de l'économie circulaire, notamment à travers des initiatives comme la

		Banque de Développement de Chine (CDB) et le Fonds de la Route de la Soie. Ces financements pourraient appuyer la COI dans la mise en place d'infrastructures de gestion des déchets, de recyclage et de production durable, contribuant ainsi à la transition écologique des États insulaires.
Inde	Energies renouvelables, Gestion des déchets et Renforcement des chaînes de valeur durable	L'Inde soutient le développement durable et l'économie circulaire en Afrique à travers des financements via l'Exim Bank of India et des initiatives comme l'India-Africa Forum Summit (IAFS). Ces fonds pourraient appuyer la COI dans des projets liés aux énergies renouvelables, à la gestion des déchets et au renforcement des chaînes de valeur durables.
AIIB	Infrastructures, déchets, énergies renouvelables, eau et assainissement	La banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB) a démontré son engagement à soutenir le développement des infrastructures en Afrique. En 2024, l'AIIB a annoncé un investissement d'un milliard de dollars pour stimuler la connectivité et la croissance sur le continent, avec une réserve de sept projets, notamment dans les domaines des énergies renouvelables en Égypte et à Madagascar, ainsi que de l'approvisionnement en eau au Maroc. De plus, l'AIIB collabore avec la Côte d'Ivoire pour développer un programme de prêt pluriannuel destiné aux projets d'infrastructures. Ces initiatives illustrent la capacité de l'AIIB à financer des projets d'infrastructures durables en Afrique, ce qui en fait partenaire financier potentiel pour le PAEC de la COI.

En plus des partenaires ci-dessus, une implication renforcée du secteur privé serait nécessaire, notamment l'engagement des banques commerciales (telles que la MCB) et des grands groupes économiques implantés dans les îles, particulièrement à Maurice et aux Seychelles. De plus, il serait nécessaire d'encourager une coopération active avec les acteurs du transport maritime et des autres secteurs afin de structurer des mécanismes de financement innovants, notamment à travers des partenariats public-privé (PPP), le financement participatif, les financements mixtes le développement de fonds de capital-investissement, permettant d'accélérer la transition vers une économie circulaire durable dans la région.

En termes de planification de la mobilisation des ressources, la COI pourrait suivre les étapes suivantes :

1. Étudier les possibilités d'acquérir des ressources humaines supplémentaires pour renforcer l'unité de l'économie circulaire, grâce à des programmes de volontariat et aux mises à disposition d'experts provenant des bailleurs et/ou partenaires.
2. Organiser un dialogue avec les partenaires financiers actuels tels que l'AFD, l'UE, la JICA, la Banque mondiale, la FAO et le FIDA, afin de collaborer sur des actions spécifiques du Plan d'Action en alignement avec leurs objectifs dans la région.
3. Présenter le plan d'action aux nouveaux bailleurs de fonds et institutions philanthropiques qui pourraient potentiellement être impliqués tels que la GIZ, EPPIC, SIDA, l'UICN, la Fondation Coca Cola, la BAD et d'autres partenaires et susciter leur intérêt pour des actions spécifiques.
4. Organiser un sommet pour l'entrepreneuriat circulaire impliquant les parties prenantes du secteur privé pour soutenir le développement du concept dans le secteur privé et la formation de partenariat publics-privés.
5. Définir les termes et les conditions du soutien financier externe : En tant que dernière étape du processus de mobilisation des ressources, les parties doivent s'entendre sur les conditions contractuelles si elles n'ont pas encore été définies. Celles-ci doivent reposer sur des termes équitables, reconnaissant la COI comme un partenaire à part entière.
6. Contrôler et auditer les ressources utilisées via l'élaboration d'un plan de suivi et d'audit garantissant une distribution appropriée et une utilisation efficace des ressources.

2.5. Suivi et évaluation (S&E)

Un mécanisme de suivi et d'évaluation (S&E) est nécessaire pour évaluer et ajuster l'avancement de la mise en œuvre de ce plan d'action régional. Les indicateurs utilisés couvrent des dimensions économiques, sociales, environnementales et de gouvernance. La plupart d'entre eux proviennent du cadre de suivi et d'évaluation du plan d'action de l'Union Africaine sur l'économie circulaire. Toutefois, les objectifs sont adaptés au contexte spécifique des îles africaines et de l'océan Indien. L'unité de l'économie circulaire de la COI fera un suivi annuel par rapport aux objectifs liés à ces indicateurs et pourra ajuster en conséquence le cadre de mise en œuvre. Ces indicateurs sont présentés dans le Tableau 2-2 à la page suivante. Un travail devra être effectué afin d'établir une base de données pour ces indicateurs notamment via l'observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (action 4.2).

Tableau 2-2 Matrice de Suivi et Evaluation

Économique		Social		Environnement		Gouvernance	
Indicateur	Cible	Indicateur	Cible	Indicateur	Cible	Indicateur	Cible
Nombre d'entreprises circulaires ²²	100 ²³	Part moyenne des emplois circulaires (%)	25 ²⁴	Taux de recyclage (%)	30 ²⁵	Nombre de pays disposant d'un plan d'action ou d'une feuille de route pour l'économie circulaire	7
Productivité matérielle non énergétique du PIB (USD par kg) ²⁶	2 ²⁷	Nombre de citoyens diplômés d'un cours, d'une formation ou d'un programme sur l'économie circulaire	1000 ²⁸	Taux de collecte (% de déchets produits)	Urbain : 90 Milieu rural : 60	Nombre de pays disposant d'un environnement politique favorable à l'économie circulaire ²⁹	7
Part du budget gouvernemental consacrée au soutien de l'économie circulaire (% du PIB)	2 ³⁰	Part des entreprises circulaires détenues par des femmes (%)	50	Taux d'utilisation des matériaux circulaires ³¹	A déterminer ³²	Nombre de pays disposant d'une unité spécialisée dans la mise en œuvre de l'économie circulaire	7
Indice de complexité économique (ICE) ³³	>-0,5 ³⁴	Pourcentage de citoyens ayant choisi des alternatives à l'achat de nouveaux produits (%)	95 ³⁵	Taux de mise en décharge (%)	45 ³⁶	Nombre d'institutions gouvernementales formées à l'économie circulaire	14 ³⁷
Montant du financement destiné aux entreprises et initiatives circulaires (USD)	A déterminer ³⁸			Pertes alimentaires après récolte (%)	10 ³⁹		
Montant des financements reçus par les gouvernements pour des projets d'économie circulaire (USD)	A déterminer ⁴⁰			Taux de réutilisation de l'eau (%)	40 ⁴¹		

²² Peut-être ventilé par activités en amont et en aval. Plus de 500 entreprises travaillant sur l'économie circulaire ont été identifiées. Il ne s'agit pas d'une vue d'ensemble complète ; elle se concentre sur les entreprises ayant une présence en ligne.

²³ Ce chiffre ne tient compte que des entreprises formellement enregistrées.

²⁴ Certaines villes d'Afrique comptent plus de 20 % d'emplois circulaires. On peut donc s'attendre à ce que, grâce à ce plan d'action, la part des emplois circulaires sur le continent soit d'environ 25 %. Cela inclut l'emploi informel.

²⁵ L'initiative "50 d'ici 2050" lancée lors de la COP27 a fixé un objectif de 50 % de déchets solides recyclés. Le taux de recyclage actuel en Afrique est d'environ 4 %. Le continent devrait donc atteindre un taux de 30 % d'ici 2034 pour s'assurer qu'il est sur la bonne voie pour atteindre cet objectif.

²⁶ Selon l'[OCDE](#), "la productivité matérielle est exprimée comme la quantité de production économique générée (en termes de PIB) par unité de matériaux consommés (en termes de DMC)". Dans ce cas, elle exclut les matières énergétiques.

²⁷ La productivité matérielle des pays d'Afrique et des îles de l'océan Indien a augmenté de 3,3 % en moyenne au cours des cinq dernières années. Ce plan d'action devrait stimuler la croissance économique tout en limitant l'augmentation de la consommation intérieure de matériaux. Une augmentation de 25 % de la croissance de la productivité matérielle est donc un objectif réalisable.

²⁸ Pour cet indicateur, il n'y a pas de base de référence et l'objectif n'a donc pas pu être défini. Il est donc encouragé de commencer à collecter des données à ce sujet.

²⁹ Pays ayant développé un plan d'action pour l'économie circulaire, une législation sur la REP, une politique de produits et une politique fiscale.

³⁰ Le [Climate Policy Initiative](#) a calculé que l'Afrique devrait dépenser un total de 2,8 trillions sur 10 ans pour atteindre ses objectifs en matière de CDN. Sur cette base, les deux hypothèses directrices qui déterminent la valeur cible sont les suivantes : (1) selon le CME, l'écoconception peut couvrir 45 % des réductions d'émissions nécessaires, (2) on peut supposer que 70 % de l'investissement total nécessaire provient de l'aide publique au développement (APD) ou d'investissements privés, de sorte que 30 % proviendraient du secteur public à l'avenir (ce chiffre est basé sur la moyenne actuelle de [22,01 % du PIB](#) représentant les dépenses publiques en Afrique sub-saharienne). À titre d'indication des dépenses publiques consacrées aux investissements (environnementaux) liés à l'économie circulaire, les [dépenses publiques moyennes pour la protection de l'environnement s'élèvent actuellement à 0,38 % du PIB](#) (base de référence).

³¹ Le taux d'utilisation circulaire des matières (CMU) mesure la part des matières récupérées et réinjectées dans l'économie par rapport à l'utilisation globale des matières. Le taux d'UMC est défini comme le rapport entre l'utilisation circulaire des matières et l'utilisation globale des matières.

³² A déterminer par la COI via l'observatoire des déchets.

³³ Le [Harvard Growth Lab](#) définit l'ICE comme "un classement des pays en fonction de la diversification et de la complexité de leur panier d'exportation. Les pays qui disposent d'une grande diversité de savoir-faire productifs, en particulier de savoir-faire spécialisés complexes, sont en mesure de produire une grande diversité de produits sophistiqués. Il s'avère que la complexité des exportations d'un pays prédit fortement les niveaux de revenus actuels, ou lorsque la complexité dépasse les attentes pour le niveau de revenus d'un pays, on prédit que le pays connaîtra une croissance plus rapide à l'avenir. L'ICE constitue donc une mesure utile du développement économique". L'indicateur varie de -2,5 à 2,5, -2,5 représentant la complexité économique la plus faible et 2,5 la plus élevée.

³⁴ Les îles ont généralement un ICE faible parce qu'elles doivent exporter de grandes quantités de marchandises. Madagascar, qui a probablement l'ICE le plus élevé (bien qu'il n'y ait pas de données pour les autres îles) en raison de sa capacité à produire de grandes quantités de biens, a toujours un ICE inférieur à -1.

³⁵ Bien qu'aucune base de référence ne soit disponible, il est courant que les Africains achètent des produits de seconde main et réparent leurs produits. Cet indicateur nécessite une étude complémentaire spécifique.

³⁶ Ce chiffre est établi sur la base de l'objectif de taux de recyclage (30 %). On suppose que 25 % des déchets sont valorisés par d'autres moyens que le recyclage (c'est-à-dire la bio digestion, le recyclage en aval, la pyrolyse et l'incinération).

³⁷ Cela équivaut à au moins deux institutions par pays.

³⁸ A déterminer par la COI via l'observatoire des déchets.

³⁹ L'Union africaine a fixé un objectif de réduction des pertes alimentaires post-récolte (PHL) de 50 % pour 2025 dans la Déclaration de Malabo. Les pertes post-récolte étaient de l'ordre de 37 % en 2011. On peut s'attendre à ce que l'Afrique fasse encore plus d'efforts sur ce front avec ce plan d'action. Ainsi, un objectif de 10 % a été fixé pour 2034.

⁴⁰ A déterminer par la COI via l'observatoire des déchets.

⁴¹ Il existe de grandes disparités entre les pays en termes de taux de réutilisation de l'eau. Par exemple, les Seychelles ont un taux de réutilisation de l'eau de 42 %, tandis que l'île Maurice ne réutilise qu'environ 10 % de son eau...

				Empreinte de la production sur la biodiversité (millions de MSA ⁴² perte ha/an)	A déterminer ⁴³		
				Réduction des émissions de CO2 liées à la consommation de matériaux (%)	20		

⁴² MSA : Abondance moyenne des espèces. [La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques \(IPBES\)](#) définit l'ASM comme "un indicateur du caractère naturel ou de l'intégrité de la biodiversité". Elle est définie comme l'abondance moyenne des espèces originales par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Une MSA de 0 % signifie que l'écosystème est complètement détruit et qu'il n'y a plus d'espèces originales".

⁴³ A déterminer par la COI via l'observatoire des déchets.

Annexe 1 : Filière de déchets et actions liées

Filière : Plastiques	
Priorité stratégique	Actions
Priorité stratégique 1 : Financer l'économie circulaire	• Piloter un système régional de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les plastiques et évaluer la faisabilité d'un modèle harmonisé dans la région. • Mettre en place des mécanismes de financement pour encourager les entreprises à développer des alternatives aux plastiques à usage unique. • Développer des incitations fiscales pour soutenir l'intégration de plastique recyclé dans les chaînes de production locales.
Priorité stratégique 2 : Orientation institutionnelle, technique et juridique	• Élaborer et mettre en œuvre des réglementations interdisant progressivement certains plastiques à usage unique, en assurant des alternatives viables. • Développer des lignes directrices pour la standardisation du recyclage et de l'étiquetage des plastiques recyclables. • Renforcer les capacités des municipalités et des industries locales pour améliorer la collecte et le tri des plastiques.
Priorité stratégique 3 : Politique commerciale	• Intégrer des objectifs de circularité dans les accords commerciaux pour faciliter le commerce des plastiques recyclables. • Mettre en place des partenariats régionaux pour la collecte et l'exportation des déchets plastiques vers des centres de recyclage adaptés. • Faciliter l'accès aux équipements et technologies innovantes pour améliorer le traitement des plastiques en fin de vie.
Priorité stratégique 4 : Observatoire et soutien à la collecte des données	• Mettre en place un observatoire régional pour suivre la production, la consommation et la gestion des déchets plastiques. • Développer un cadre harmonisé de collecte de données sur la gestion des plastiques, incluant des indicateurs de performance.
Priorité stratégique 5 : Programmes de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités	• Développer une campagne régionale de sensibilisation sur la réduction et le recyclage des plastiques. • Renforcer les capacités des acteurs locaux (municipalités, entreprises, ONG) sur les bonnes pratiques de gestion des plastiques. • Intégrer l'économie circulaire des plastiques dans les programmes éducatifs et de formation professionnelle.

Filière : Pneus	
Priorité stratégique	Actions
Priorité stratégique 1 : Financer l'économie circulaire	• Piloter un système régional de REP pour les pneus usagés et développer un cadre de financement pour la collecte et le recyclage. • Encourager les investissements dans des infrastructures de valorisation des pneus usagés (régénération, rechapage).
Priorité stratégique 2 : Orientation institutionnelle, technique et juridique	• Mettre en place une réglementation pour l'importation et la gestion des pneus usagés. • Définir des normes de qualité pour les pneus rechapés et encourager leur adoption.
Priorité stratégique 3 : Politique commerciale	• Faciliter les échanges régionaux de pneus usagés vers des centres de recyclage spécialisés. • Encourager l'intégration des pneus recyclés dans la construction et la fabrication d'objets divers.
Priorité stratégique 4 : Observatoire et soutien à la collecte des données	• Suivi des flux de pneus usagés et de leur valorisation à l'échelle régionale.

	• Développer un système de traçabilité des pneus tout au long de leur cycle de vie.
Priorité stratégique 5 : Programmes de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités	• Développer des programmes de sensibilisation pour le recyclage et la valorisation des pneus usagés. • Renforcer les capacités des acteurs locaux sur les technologies de rechapage et de valorisation énergétique des pneus.
Filière : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)	
Priorité stratégique	Actions
Priorité stratégique 1 : Financer l'économie circulaire	• Évaluer la faisabilité d'un système de REP pour les D3E dans la région. • Encourager les investissements pour le développement d'unités de recyclage des D3E.
Priorité stratégique 2 : Orientation institutionnelle, technique et juridique	• Élaborer une réglementation pour la gestion des D3E, incluant l'interdiction des exportations illégales. • Définir des normes pour la collecte et le traitement sécurisé des équipements électroniques.
Priorité stratégique 3 : Politique commerciale	• Négocier des partenariats pour la gestion transfrontalière des D3E. • Développer des incitations pour les entreprises locales engagées dans le reconditionnement et le recyclage des équipements électroniques.
Priorité stratégique 4 : Observatoire et soutien à la collecte des données	• Créer une base de données régionale sur la production et le recyclage des D3E. • Suivre l'impact des mesures de gestion des D3E sur la pollution et la santé publique.
Priorité stratégique 5 : Programmes de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités	• Sensibiliser le grand public aux risques liés à la mauvaise gestion des D3E et aux solutions de recyclage disponibles. • Développer des formations techniques pour améliorer les capacités locales en matière de réparation et de recyclage des équipements électroniques.

Annexe 2 : Liste des parties prenantes consultées

CATEGORIES	NOMS ET PRENOMS	ORGANISATION	FONCTION
Cap Vert	Iolanda Brites	Ministry of the Sea	National Coordinator for the Blue Economy Program, point focal national économie bleue et circulaire
Comores	En-Ichat SAID MOHAMED SOUEF	Union des Chambres de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat des Comores	Chargée de la Coopération Internationale et Consulaire de
	Fatouma ABDALLAH	Ministère de le Production, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat	Directrice Générale de l'Environnement
	Oussoufa Mze	Agence Nationale de Gestion des Déchets des Comores	Directeur
Madagascar	Josielle RAFIDY	Economic Development Board of Madagascar	Directrice générale
	RATRIMOSON Nirinahoelisoa	Ministère de l'Environnement et du développement durable	Directeur d'Appui à la Promotion de l'Economie Verte et Bleue
	Andriantsilavo Jean Michel RABARY	Ministère de la pêche et de l'économie bleue	Head of Marine Management and Planning Service,
	Rasamimanana Faravololona	Chambre de Commerce et d'industrie d'Antananarivo	Présidente
	Mihajaso Andriamiadana	Madacompost	Directrice
Sao Tome and Principe	Mr. Helmute Barreto	Ministère de la planification, de la finance et de l'économie bleue	Directeur de l'économie bleue et circulaire
	Mr. Alfredo da Trindade	Trade and Investment Promotion Agency of São Tomé and Príncipe (APCI)	Director
	Mr Mauro Da Silva	Chamber of Commerce, Industry Agriculture and Services (CCIAS)	
Seychelles	Camille Mondon-Renaud	Landscape and Waste Management Agency (LWMA)	Consultante
	Shane Emilie	Landscape and Waste Management Agency (LWMA)	CEO
	Kim Samy Michelle	Department of Blue Economy, Ministry of Fisheries and Blue Economy,	CE Focal Point at the AU, représentant la CE Focal Point at the IOC
Afrique de l'Ouest	Aminou Akadiri	FEWACCI	Directeur exécutif FEWACCI/Directeur Exécutif Africa Union Business Council (AfBC)

Maurice	S. Soobron	Ministry of Environment	Divisional Environment Officer, Sustainable Development & Policy Planning Division, Department of Environment
	Moonawwara Begum Outim	Ministry of Environment	Senior Environment Officer
	Rudy Oh-Seng	Ministry of Environment	Environment Officer
	Vincent Hornsperger	Cap Business Ocean Indien	Chargé de mission économie circulaire
	Salimah Jaulim	Cap Business Ocean Indien	Partenariat et mobilisation des ressources
	Gregory Martin	Mautopia	Founder
	Seewraj Nundlall	EDB Mauritius	Director, AgriTech, Energy & Ocean
La Réunion	Sophie LEBRET TAHOUC	Projet FEXTE/ADEME	Cheffe de projet FEXTE Economie circulaire Maurice
	Gilles Loir Mongazon	AVCOI	Secrétaire Exécutif
	Xavier HOW CHOONG	GTC	Directeur
Les partenaires techniques et financiers	NEPAUL Maneshah	European Union (EU) delegation to the Republic of Mauritius and Seychelles	Chargée de projet économie circulaire, recherche et innovation
	Florence Van Houtte	Délégation de l'UE à Maurice et aux Seychelles	Chef d'équipe Coopération Internationale
	Carol Tagwireyi	African Union Commission	Représentante
	Bonmwa Fwangkwai	African Development Bank - Alliance africaine pour l'économie circulaire	AfDB Principal Programme Coordinator on Circular Economy
	Dismas Mwikila	EAC	Environment and Natural Resources Specialist
	Stella Mbabazi	COMESA Secrétariat	Blue Economy Expert
	Hassim Pondor	RETech Germany	Représentant
	Charles Akol	UNECA	Responsable des affaires environnementales
	Zoe Quesnay	UNECA	Responsable de l'économie bleue et de la Grande Muraille bleue
	Mathieu Thenaisie	AFD	Directeur adjoint - Agence régionale pour Maurice et les Seychelles
	Tom Moerenhout	ITC	Consultant
	Carina Martens	GIZ	Junior Advisor Circular Economy
	Angelina Schreiner	GIZ/Prevent Waste Alliance	Coordinator GAP for EPR
	Jonas Barkhau	GIZ	Advisor Circular Economy
	Rhoda Wachira	UNEP	Programme Management Officer

	Simone Phore	Africa-Europe Foundation	Programme Executive for Climate and Development
	Faouzia Abdoulhalik	Organisation Internationale de la Francophonie	Spécialiste de programme Senior Economie, Numérique et Développement durable,
COI	Tiana Razafindrakoto	COI	Experte technique internationale en diplomatie économique et entrepreneuriat
	Jean-Marie Sebastien Ily	COI	Chef de projet EXPLOI
	Florian Marchadour	COI	Expert Economie Circulaire projet EXPLOI
	Raj Mohabeer	COI	Chargé de mission

Annexe 3 : Termes de références du Groupe de Travail pour l'Economie Circulaire des états insulaires d'Afrique et de l'océan Indien sur l'économie circulaire

1. Contexte

Les pays insulaires d'Afrique et de l'océan Indien sont confrontés à une myriade de défis urgents qui menacent leur intégrité environnementale et leur stabilité économique. Ces nations, souvent qualifiées de petits États insulaires en développement (PEID), sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique, notamment à l'élévation du niveau des mers, aux phénomènes météorologiques extrêmes et à la perte de biodiversité. Le modèle économique linéaire actuel, caractérisé par une approche "prendre, produire, jeter", a contribué de manière significative à ces défis. Ce modèle entraîne non seulement une surexploitation des ressources naturelles, mais aussi une accumulation de déchets, ce qui exerce une pression insoutenable sur l'environnement et les économies locales.

Dans ce contexte, La nécessité d'adopter une économie circulaire ne se présente plus uniquement comme une opportunité, mais s'impose désormais comme un impératif pour les pays insulaires d'Afrique et de l'océan Indien. L'économie circulaire est un modèle de transformation qui cherche à minimiser les déchets et à maximiser la valeur dérivée des ressources en les conservant le plus longtemps possible. À l'inverse du modèle linéaire, l'économie circulaire repose sur une conception intrinsèquement régénératrice et ambitionne à reconstituer le capital naturel tout en minimisant les déchets, à réduire la dépendance à l'égard des ressources limitées et à dissocier la croissance économique des atteintes à l'environnement. Par conséquent, la transition vers une économie circulaire présente de nombreux avantages pour les pays insulaires d'Afrique et de l'océan Indien, notamment en ce qui concerne la résolution de leurs problèmes spécifiques et le renforcement de leur résilience.

En réponse, plusieurs pays de la région ont commencé à adopter des initiatives et des politiques fragmentées visant à intégrer les principes de circularité dans leurs économies. Si ces efforts reflètent une évolution encourageante vers la durabilité, ils restent isolés et inégalement répartis, avec des niveaux de progrès variables dans la région. Une approche régionale coordonnée est donc essentielle pour **harmoniser ces efforts, créer des économies d'échelle et faciliter l'échange de bonnes pratiques et de ressources entre les îles**. Une telle collaboration peut débloquer des avantages partagés, notamment la réduction des dépendances aux ressources, l'amélioration des systèmes de gestion des

déchets et le renforcement de la résilience climatique. Un plan d'action régional pour l'économie circulaire fournit un cadre structuré pour stimuler l'innovation, favoriser la diversification économique et relever des défis communs par le biais d'une action collective. En tirant parti des synergies régionales, cette approche peut promouvoir une croissance inclusive, renforcer la compétitivité sur les marchés mondiaux et assurer un avenir plus durable à la région. Le plan d'action régional visera à soutenir les îles en transition modérée, Maurice et les Seychelles, pour qu'elles deviennent championnes de l'EC tout en permettant aux îles en phase d'adoption précoce d'atteindre une transition modérée grâce à l'amélioration des systèmes de gestion des déchets solides, à la sensibilisation à l'économie circulaire et à l'élaboration de stratégies d'économie circulaire.

Le plan d'action est axé sur les secteurs clés qui sont essentiels à l'économie de la région et à la durabilité de l'environnement. Ces secteurs prioritaires - l'agriculture, la pêche, le tourisme, la construction et la gestion des déchets - ainsi que des secteurs transversaux tels que l'énergie et l'eau, ont été sélectionnés en raison de leur contribution significative au PIB régional, aux moyens de subsistance et à l'impact écologique. En se concentrant sur ces secteurs prioritaires, le plan d'action vise à exploiter leur impact direct sur l'économie de la région tout en tirant parti de leur potentiel pour catalyser un changement systémique vers un avenir plus durable et circulaire pour la région.

2. La raison d'être et la fonction du groupe d'experts des Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien sur l'économie circulaire

Après la finalisation et le lancement du Plan d'action pour l'économie circulaire en Afrique et dans l'océan Indien, qui définit les priorités stratégiques et les prochaines étapes nécessaires à la mise en œuvre de l'économie circulaire dans les régions respectives, Il est primordial de tirer pleinement parti de l'élan pour mettre en œuvre le PAEC et ses composantes. Le groupe de travail régional d'experts sur l'économie circulaire pour les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien (GTE EC) est un instrument important, en accompagnement de l'unité d'Économie Circulaire (EC) qui doit être créée au sein de la COI.

Tableau 0-1 Vision, objectif et priorités stratégiques du PAEC pour l'Afrique et l'océan Indien

Vision : Le plan d'action pour les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien guide la transition vers un système économique circulaire, résilient, inclusif, positif pour la nature et compétitif, qui permet la création de valeur (industrielle) locale ; la collaboration régionale sur la gestion et le traitement des déchets, et sur les chaînes de valeur circulaire ; ainsi que la réduction de la pollution environnementale et la régénération des systèmes naturels.

Objectif : Le plan d'action pour les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien vise à relayer et à mettre en œuvre les priorités et les actions pertinentes énoncées dans le plan d'action continental de l'Union africaine pour l'économie circulaire 2024-2034, tout en s'appuyant sur les initiatives en

cours et prévues par les États membres ; de cette façon, il soutient les efforts continentaux et nationaux liés à l'économie circulaire par le biais d'une collaboration régionale.

Priorités stratégiques

1. Financer les initiatives sur l'économie circulaire ;
2. Orientations institutionnelles, techniques et juridiques ;
3. Politique commerciale
4. Observatoire et soutien à la collecte des données ;
5. Programmes de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités.

La raison d'être et la fonction du groupe de travail d'experts sont les suivantes :

1. Conseiller sur les meilleures pratiques, les tendances émergentes et les solutions techniques pour orienter les politiques et la mise en œuvre de l'économie circulaire ;
2. Mettre en relation les décideurs politiques, les chefs d'entreprise et les universités pour favoriser la collaboration, l'innovation et le renforcement des capacités ;
3. Travailler avec l'unité De l'Economie Circulaire pour évaluer les progrès, identifier les goulets d'étranglement et recommander des solutions pour une mise en œuvre efficace des stratégies d'économie circulaire dans le plan d'action pour l'économie circulaire ; et
4. Promouvoir l'économie circulaire aux niveaux national, régional et international, en influençant les programmes politiques, les investissements, les collaborations entre les secteurs public et privé, et en défendant l'intégration de l'économie circulaire dans les cadres économiques et de développement.

Cela sera réalisé en :

- Renforçant la collaboration et les partenariats régionaux en fournissant une plateforme permanente pour des échanges fréquents ;
- Renforçant le dialogue sur les progrès réalisés aux niveaux régional et national dans la mise en œuvre des actions et les défis potentiels rencontrés, ainsi que l'échange de bonnes pratiques ;
- Soutenant le processus d'harmonisation des politiques et des préoccupations commerciales inter/extrarégionales ;
- Trouvant des solutions techniques et spécifiques à la région pour résoudre les problèmes régionaux et soutenir la mise en œuvre d'actions aux niveaux régional et national.

3. Dispositions en matière de gouvernance du groupe d'expert et relations avec les dispositions

institutionnelles pour la mise en œuvre de l'EC dans les régions de l'Afrique et de l'océan Indien

a. Composition

Le groupe d'experts comprend des experts régionaux de l'économie circulaire, des représentants des États insulaires, des institutions internationales et des donateurs, des organisations régionales et des communautés économiques régionales (CER) et les acteurs du secteur privé dans la région

La composition actuelle inclut les parties suivantes :

- Entre 1 et 5 représentants de chaque État insulaire, comprenant les ministères compétents agissant en tant qu'experts désignés de l'économie circulaire ;
- Les partenaires stratégiques tels que la Commission de l'Union Africaine, les représentants des CER, la Banque Africaine de Développement ou l'Union Européenne.
- 2 représentants de la COI, y compris un membre du personnel dédié à l'économie circulaire agissant en tant que coordinateur/secrétariat.

La liste complète des membres du GTE EC se trouve en annexe 3.

Toutefois, au cours de la phase initiale du fonctionnement du GTE EC, il conviendra d'évaluer s'il est nécessaire de l'étendre à d'autres parties prenantes, comme :

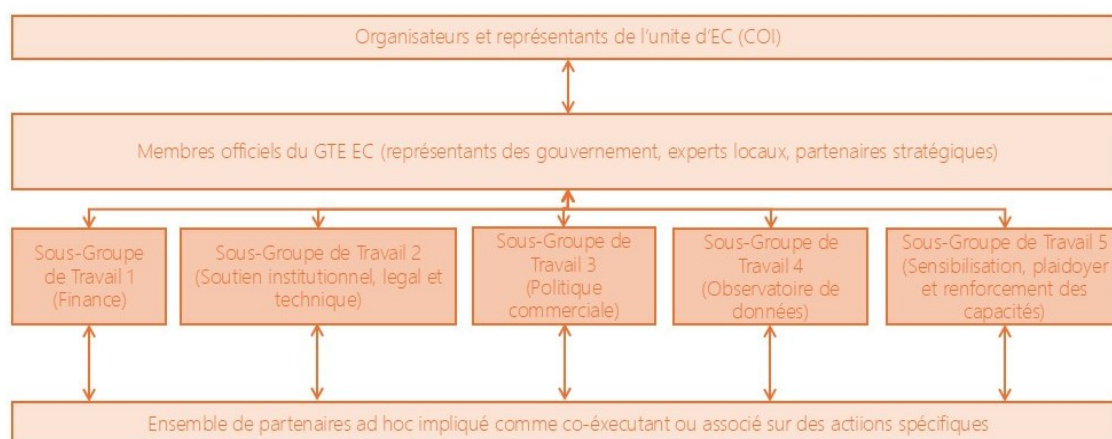
- D'autres partenaires stratégiques (par exemple la ZLECA, l'ARSO, l'UE, l'ADEME, la Région Réunion, l'AVCOI, Cap Business Océan Indien, l'Organisation Internationale de la Francophonie, etc.)
- Partenaires de la connaissance / en expertise (par exemple, ACEN, IORA, WIOMSA, ALU, Fondation Ellen Mac Arthur, etc.)
- D'autres acteurs du financement du développement (par exemple, l'Afreximbank, le GCF, le PNUE, le PNUD, la GIZ, la Banque mondiale, l'ONUDI, l'USAID, la FAO, le FIDA, la JICA, etc. ;)
- Organisations de la société civile (par exemple, Zero Waste Mauritius, Environment Protection and Conservation Organisation (EPCO), Seychelles Sustainable Tourism Foundation, Western Indian Ocean Marine Science Association (WIOMSA), Associação para a Defesa do Ambiente e Desenvolvimento, Association for the Protection of the Environment and Sustainable Development (APEDD), Conservation International Madagascar.
- Partenaires philanthropiques (Fondation Coca-Cola, Fondation IKEA, Fondation Packard, Fondation Lemelson).

Enfin, comme le prévoit le PAEC, pour chaque action relevant des priorités stratégiques, d'autres parties prenantes, qui peuvent ne pas faire partie des sous-groupes de travail du GTE EC, seront également impliquées en tant que co-exécutants ou partenaires dans le cadre de projets spécifiques et appropriés.

b. Dispositions en matière de gouvernance

Les dispositions de gouvernance sont censées rester très simples, avec un retour d'information transparent, des rapports et des flux d'information entre les coordinateurs, les membres et les sous-groupes de travail. Cela peut être illustré par le Graphique 2.2-1 ci-dessous.

Graphique 0-1 Illustration de la structure organisationnelle du GTE EC de l'Afrique et de l'océan Indien



Les responsabilités suivantes s'appliquent à chaque partie :

- **Coordinateurs** : coordination des réunions semestrielles du GTE EC, facilitation des dispositions nécessaires au fonctionnement des sous-groupes de travail, communication globale et évaluation des progrès réalisés, rapport à l'unité d'EC (voir section suivante).
- **Membres officiels** : jouer un rôle actif en contribuant au fonctionnement, aux activités et aux résultats du GTE EC, en étant présent et en participant activement aux réunions semestrielles et aux sous-groupes de travail, et en établissant un lien étroit avec les niveaux national et sous-national.
- **Sous-groupes de travail** : composés de membres officiels et de partenaires ad hoc, ils travaillent à la mise en œuvre pratique d'actions dans le cadre des priorités stratégiques qui leur sont assignées. Les partenaires ad hoc, les États membres, les partenaires stratégiques et les organismes industriels proposeront des candidats, tandis que les experts individuels auront la possibilité de soumettre leur candidature. La COI, par l'intermédiaire de son unité EC, procédera à l'examen et à la sélection des membres en fonction de leur expertise, de leur représentation géographique et de l'équilibre sectoriel.
- **Pool de partenaires ad hoc** : fournir un soutien technique, stratégique ou financier ad hoc aux sous-groupes de travail.

c. Relation avec les dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du PAEC pour l'Afrique et l'océan Indien

Le Groupe de travail régional d'experts en économie circulaire est conçu pour travailler en étroite collaboration avec l'unité d'EC, en unissant leurs forces pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'économie circulaire (PAEC) de manière complémentaire. Alors que l'unité EC est chargée de la supervision stratégique et de la coordination globale de la mise en œuvre du PAEC, le GTE EC joue un rôle opérationnel clé en mobilisant le savoir-faire de ses membres et de ses partenaires stratégiques pour garantir le succès des actions de l'économie circulaire.

Contrairement à l'unité d'EC, les rôles du GTE EC peuvent être résumés comme suit :

- **Créer des conditions de concurrence équitables** : Aider les pays insulaires à adopter rapidement l'économie circulaire et à progresser vers une transition modérée.
- **Soutenir les pays en transition modérée** : Les accompagner pour qu'ils deviennent des leaders en matière d'économie circulaire dans la région.
- **Exploiter l'expertise de l'île de la Réunion** : Mobiliser ses connaissances et sa volonté de collaboration pour renforcer l'éducation et la formation continue dans la région. Par l'intermédiaire des organisateurs, les deux composantes resteront en contact étroit grâce à des réunions périodiques, à des mises à jour sur les principaux développements et à l'évaluation des progrès accomplis, afin de garantir une collaboration et un alignement efficaces

4. Activités et résultats attendus du groupe de travail d'experts

a. Activités

Après le lancement du groupe de travail d'expert dans le cadre de l'atelier de validation, les activités fondamentales suivantes sont attendues de ce dernier, afin d'aligner ses membres et de convenir d'une marche à suivre solide.

- Accord sur la composition finale du GTE EC ;
- Établir un plan de travail pour les cinq prochaines années ;
- Convenir d'une communication formalisée, d'un engagement et de lignes hiérarchiques.

Dans l'ordre, les activités générales et permanentes sont les suivantes :

- Réunions :
 - Les sous-groupes de travail se réuniront tous les trimestres pour piloter la mise en œuvre continue d'actions spécifiques de l'Economie Circulaire. Avant chaque réunion du Groupe de Travail d'Experts de l'Economie Circulaire, ils soumettront des rapports d'avancement. Cela garantira que les discussions lors des réunions du GTE EC se concentrent sur la prise de décision plutôt que sur les mises à jour de l'état d'avancement.
 - Le GTE EC se réunira tous les quatre mois pour fournir des orientations stratégiques, superviser les progrès et garantir l'alignement de toutes les actions convenues lors des réunions des sous-groupes de travail. L'ordre du jour de la réunion sera établi par les organisateurs du GTE EC, en intégrant les sujets prioritaires et les défis émergents, en coordination avec les organisateurs des sous-groupes de travail.

- Pour maintenir une coordination efficace, les organisateurs du GTE EC et l'unité de l'Economie Circulaire se réuniront deux mois après chaque réunion du GTE EC afin d'évaluer les progrès, d'aborder les nouveaux défis et de soutenir la prise de décision fondée sur des données. Entre les réunions, les questions urgentes peuvent être transmises par le biais d'un processus de consultation ad hoc facilité par les organisateurs du GTE EC.
- Engagements, consultations et collaborations :
 - Collecte d'informations pertinentes auprès des partenaires (groupe de partenaires ad hoc) et d'autres parties prenantes afin d'élaborer les prochaines étapes de la mise en œuvre des actions.
 - S'engager fréquemment auprès des partenaires et parties prenantes internationaux, régionaux, nationaux et infranationaux afin d'offrir une plateforme permanente de dialogue sur l'économie circulaire.
- Élaborer des solutions techniques et spécifiques à la région (au sein de sous-groupes de travail) :
 - Détailler et exécuter les prochaines étapes nécessaires à la mise en œuvre des actions énumérées dans les priorités stratégiques respectives avec des adaptations spécifiques à la région pour refléter les diverses réalités locales des pays participants.
 - Trouver des solutions aux problèmes de mise en œuvre, en intégrant les leçons tirées de l'ensemble de l'océan Indien tout en donnant la priorité aux besoins des pays d'Afrique et de l'océan Indien.
 - Soutenir le processus d'harmonisation des politiques et des préoccupations commerciales inter/extrarégionales dans la région. Mettre en place un mécanisme structuré pour un engagement périodique avec les parties prenantes des autres régions de l'océan Indien afin d'échanger les meilleures pratiques, de s'aligner sur les stratégies plus larges de la COI et d'explorer de futures collaborations.

b. Résultats attendus

Pour chacune des activités énumérées ci-dessus, le groupe de travail d'experts doit atteindre les résultats suivants :

- Composition finale du GTE EC ;
- Plan de travail pour les cinq prochaines années ;
- Réunions fréquentes et productives comme indiqué dans 3.1 ;
- Lignes de communication, d'engagement et de rapport entre les membres du GTE EC, ses structures (conformément à la figure 2.2-1) et le grand public ;
- Des mécanismes fonctionnels de collaboration, d'engagement et de consultation favorisant une mise en œuvre efficace du PAEC ;
- Des plans de mise en œuvre détaillés pour chaque action ;
- Identification de meilleures pratiques et solutions pour surmonter les difficultés de mise en œuvre.

Pour rendre opérationnel le groupe de travail d'experts et assurer la mise en œuvre réussie du plan d'action pour l'économie circulaire, la COI, par l'intermédiaire de son unité l'économie circulaire, prendra l'initiative de convoquer le groupe de travail d'experts, de faciliter l'engagement des parties prenantes et de mettre en place des structures de coordination. Des consultations initiales seront organisées avec des représentants des pays insulaires africains de l'océan Indien, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes régionales concernées, afin d'assurer une large participation et un alignement. La composition finale

du Groupe de Travail des Experts sera confirmée, avec des rôles et des responsabilités clairement attribués aux membres et aux sous-groupes de travail. Une réunion inaugurale sera ensuite organisée pour lancer officiellement le groupe et définir les mécanismes de collaboration et d'établissement de rapports.

5. Calendrier indicatif pour la mise en œuvre des activités du groupe d'experts

Date	Ce qu'il faut faire	Détails
28 janvier 2025	Lancement et initiation du GTE EC	- Présentation de la raison d'être du GTE EC. - Partager les attentes et les engagements des membres du GTE EC. - Discussion de la composition finale GTE EC.
Avril 2025	Première réunion officielle semestrielle du GTE EC	- Présentation de la raison d'être du GTE EC. - Expliquer le dispositif institutionnel, la gouvernance et la structure, ainsi que les rôles et responsabilités qui y sont associés. - Établir un plan de travail pour les cinq prochaines années. - Définition des sous-groupes de travail et de leur composition.
Mai 2025 (ou dès que l'unité d'EC est créée)	Réunion d'alignement entre l'unité d'EC et le GTE EC	- Rendre compte des progrès réalisés de part et d'autre. - Aligner les activités stratégiques les unes sur les autres.
Entre mars et août 2025	Réunions des sous-groupes de travail	- Définir les étapes concrètes de la mise en œuvre de leurs actions et leur calendrier. - Consulter d'autres partenaires, experts et parties prenantes pour obtenir leur contribution. - Préparer un cadre d'atténuation des risques pour la mise en œuvre des actions.
Septembre 2025	Deuxième réunion semestrielle du GTE EC	- Informer tous les membres des progrès réalisés au niveau de l'unité EC et des sous-groupes de travail. - Apporter d'éventuelles modifications au plan de travail.
Octobre 2025	Réunion d'alignement entre l'unité EC et le GTE EC	- Rendre compte des progrès réalisés de part et d'autre. - Aligner les activités stratégiques les unes sur les autres.
Entre octobre 2025 et février 2026	Réunions des sous-groupes de travail	- Commencez à mettre en œuvre des mesures concrètes pour chaque action.

		- Consulter d'autres partenaires, experts et parties prenantes pour obtenir leur contribution et réaliser des notes conceptuelles à proposer aux bailleurs et autres partenaires financiers.
Mars 2026	Troisième réunion semestrielle du GTE EC	- Informer tous les membres des progrès réalisés au niveau de l'unité EC et des sous-groupes de travail. - Apporter d'éventuelles modifications au plan de travail. - Discuter des difficultés de mise en œuvre au sein des sous-groupes de travail.
Avril 2026	Réunion d'alignement entre l'unité EC et le GTE EC	- Rendre compte des progrès réalisés de part et d'autre. - Aligner les activités stratégiques les unes sur les autres.

6. Liste complète des membres du groupe d'experts de l'Afrique et de l'océan Indien pour l'économie circulaire

CATEGORIES	NOMS ET PRENOMS	ORGANISATION	FONCTION
Cap Vert	Ethel Rodrigues	Ministère de l'agriculture et de l'environnement	Directeur national de l'environnement
	Iolanda Brites	Ministère de la mer	Coordinateur national du programme d'économie bleue, point focal national économie bleue et circulaire
Comores	En-Ichat SAID MOHAMED SOUEF	Union des Chambres de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat des Comores	Chargée de la Coopération Internationale et Consulaire de
	Fatouma ABDALLAH	Ministère de la Production, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat	Directrice Générale de l'Environnement
	Oussoufa Mze	Agence Nationale de Gestion des Déchets des Comores	Directeur
Guinée Bissau	Tatiana Silva Cardoso	Ministère de l'environnement et de la biodiversité Avenida dos Combatentes da Liberdade da Pátria, Palácio do Governo, Bissau	Point Focal National de l'économie bleue et circulaire
Madagascar	Josielle RAFIDY	Conseil de développement économique de Madagascar	Directrice générale
	RATRIMOSON Nirinahoelisoa	Ministère de l'Environnement et du développement durable	Directeur d'Appui à la Promotion de l'Economie Verte et Bleue
	Andriantsilavo Jean Michel RABARY	Ministère de la pêche et de l'économie bleue	Chef du service de gestion et d'aménagement du milieu marin,

	Rasamimanana Faravololona	Représentant de la Chambre de Commerce et d'industrie d'Antananarivo, Vohitra Environment	Président
Sao Tomé et Príncipe	Helmute Barreto	Ministère de la planification, de la finance et de l'économie bleue	Directeur de L'économie bleue et circulaire
	Alfredo da Trindade	Agence de promotion du commerce et des investissements de São Tomé et Príncipe (APCI)	Directeur
	Mauro Da Silva	Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et de services (CCIAS)	
Seychelles	Camille Mondon-Renaud	Agence pour la gestion des paysages et des déchets (LWMA)	Représentant du CEO
	Iouna Pillay	Seychelles Chamber of Commerce and Industry (SCCI)	Secretary General
	Maria Evenson	Ministry of Finance, National Planning, and Trade in Seychelles	National Planning Department
	Gabriella Gonthier	Département de l'économie bleue, ministère de la pêche et de l'économie bleue	CE Focal Point at the IOC
	Kim Samy Michelle	Département de l'économie bleue, ministère de la pêche et de l'économie bleue	CE Focal Point at the AU, représentant la CE Focal Point at the IOC
Afrique de l'Ouest	Aminou Akadiri	FEWACCI	Directeur exécutif FEWACCI/Directeur Exécutif Africa Union Business Council (AfBC)
Maurice	Sodevi.Soobron	Ministère de l'environnement	Responsable divisionnaire de l'environnement, Division du développement durable et de la planification des politiques, Département de l'environnement
	Moonawwara Begum Outim	Ministère de l'environnement	Responsable de l'environnement/responsable principal de l'environnement
	Vincent Hornsperger	Cap Business Ocean Indien	Chargé de mission économie circulaire
	Gregory Martin	Mautopia	Fondateur
	Seewraj Nundlall	EDB Mauritius	Directeur, AgriTech, énergie et océan
La Réunion	Sophie LEBRET TAHOUO	Projet FEXTE	Cheffe de projet FEXTE Economie circulaire Maurice
	Martine Hippolyte	SICR (Syndicat de l'importation et du Commerce de la Réunion)	
	Gilles Loir Mongazon	AVCOI	Secrétaire Exécutif
	Gilbert Manciet	Réunion Développement	Directeur
	Xavier HOW CHOONG	CTG	Directeur
Les partenaires techniques et financiers	Hassim Pondor	German Recycling and Waste Management Association	Représentant dans l'océan Indien
	NEPAUL	Délégation de l'Union européenne (UE) auprès de la République de Maurice et des Seychelles	Chargée de projet
	Caroline Tagwireyi	Commission de l'Union africaine	Directeur, Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue

	Davinah Milenge Uwella représentée par Fwangkwai Bonmwa	Banque africaine de développement - Alliance africaine pour l'économie circulaire	Coordinateur principal du programme de la BAD sur l'économie circulaire
	Evelyne RAKOTOMANANA	SADC	Chargé de programme - Politique industrielle, Direction du développement industriel et du commerce,
	Herland Cerveaux	Ocean Hub Afrique	Directeur des opérations
	Faouzia Abdoulhalik	Organisation internationale de la Francophonie	Spécialiste de programme Senior Economie, Numérique et Développement durable,
	Stella Mbabazi	COMESA	Experte en économie bleue, direction industrie et agriculture
	Dismas Mwikila	EAC	Spécialiste de l'environnement et des ressources naturelles
	Gallina Tembo	Conseil des entreprises du COMESA	Gestionnaire de programme
	Peter Varndell	Conseil des entreprises de la SADC	Chef exécutif - Secrétariat intérimaire de la SADC BC
	Charles Akol	UNECA	Responsable des affaires environnementales
Représentants de la COI	Tiana Razafindrakoto	COI	Experte technique internationale en diplomatie économique et entrepreneuriat
	Jean-Marie Sébastien Ily	COI	Chef de projet EXPLOI
Personnes ressources	Toolseeram Ramjeawon	Fondation ACEN	Consultant



COMMISSION DE
L'Océan Indien

Commission de l'océan Indien
Blue Tower, 3^{ème} étage, Rue de l'Institut
Ebène, Maurice
T. : (+230) 402 61 00
